



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (<i>suite</i>)	
Déclaration de M. Thorn (Luxembourg).....	71
Déclaration de M. Gromyko (Union des Républiques socialistes soviétiques).....	79
Déclaration de M. Romulo (Philippines).....	87

Président : M. Rüdiger von WECHMAR
(République fédérale d'Allemagne).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

1. M. THORN (Luxembourg) : Le Luxembourg exerçant la présidence du Conseil des ministres de la Communauté européenne ainsi que de la coopération politique pendant le second semestre de la présente année, j'ai l'honneur de m'adresser à cette assemblée au nom des neuf pays de la Communauté européenne.

2. Au moment d'entamer les travaux de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, je suis tout particulièrement heureux de vous apporter les très sincères félicitations, monsieur le Président, des neuf pays membres de la Communauté européenne à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session.

3. Personnellement, j'éprouve un plaisir tout particulier de voir une personnalité de votre envergure investie de la confiance unanime de la communauté internationale. Ayant eu l'occasion à de nombreuses reprises de travailler avec vous et d'apprécier ainsi à chaque occasion tant vos qualités professionnelles que personnelles, je suis convaincu que votre engagement au service des idéaux, qui sont ceux que nous tous ici rassemblés partageons, augure favorablement des travaux de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. A tous nos vœux de succès, je joins d'ores et déjà notre assurance d'une collaboration franche et soutenue.

4. Je me permettrai d'adresser également mes plus chaleureuses félicitations et d'exprimer toute mon admiration au Président sortant, Son Excellence M. Salim Ahmed Salim, pour l'extraordinaire maîtrise et l'efficacité avec lesquelles il a dirigé non seulement les travaux de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, mais encore ceux des trois sessions extraordinaires que nous avons connues au cours de l'année.

5. Je ne voudrais pas manquer de relever enfin les mérites et les efforts inlassables du Secrétaire général,

que nous encourageons vivement à persévérer dans cette noble tâche qui consiste à concilier, et ce pour le plus grand bien de nous tous, les intérêts souvent divergents au sein de notre organisation.

6. L'admission de nouveaux Membres au sein de notre organisation est toujours pour nous un motif de nous réjouir de ce que nous sommes encore un peu plus du but que nous nous sommes fixé en commun, à savoir l'universalité. Il y a quelques semaines à peine, lors de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le Zimbabwe est venu se joindre à nous. Or, aujourd'hui, nous voyons avec une profonde satisfaction Saint-Vincent-et-Grenadines prendre place dans notre enceinte. Nous sommes convaincus que ce nouveau Membre contribuera pleinement à la réalisation de nos idéaux communs et, au nom des neuf pays membres de la Communauté européenne, je tends une main fraternelle à Saint-Vincent-et-Grenadines et je tiens à l'assurer de notre pleine et entière collaboration.

7. Le débat général dans cette enceinte est l'occasion pour toutes les délégations de définir leur position dans la situation présente du monde par rapport au passé et, également, par rapport à ce que nous jugeons qui nous attend dans l'avenir. Parfois, nous pouvons avoir tendance à préférer les césures plus nettes aux évolutions diffuses et lentes.

8. L'année qui vient de s'écouler depuis l'automne 1979 n'a certes pas manqué d'événements importants. Et pourtant, ce ne sont probablement pas des événements isolés qui ont marqué de manière déterminante les relations internationales dans le monde. Le caractère essentiel nous paraît être la nécessité d'apporter des réponses adéquates aux problèmes nouveaux qui se posent et ce, tant dans le domaine politique que dans les domaines économique et social. Ce processus qui ne se fait pas sans heurts se poursuit cependant inéluctablement.

9. Il s'agit de la perception de plus en plus généralisée de l'interdépendance des Etats dans le monde, de la nécessité vitale pour eux d'accroître et d'améliorer leur coopération.

10. Face à cette interdépendance, dont il faut tenir compte dans la réalité quotidienne des relations internationales, nous pouvons adopter une double voie : la première, brutale et indigne de l'homme civilisé, consisterait à nous dégager de notre propre dépendance en rendant d'autres encore plus dépendants de nous, voire de notre bon vouloir. L'histoire du monde, depuis la seconde guerre mondiale, nous enseigne que cette voie est sans issue et ne devrait plus s'appliquer à l'avenir.

11. L'autre voie est celle de la recherche de solutions négociées. Elle se propose de concilier, dans le respect

des principes de la Charte des Nations Unies, les intérêts essentiels et légitimes de chacune des parties. Acceptée librement par celles-ci, elle est la voie que nous nous efforçons de suivre au sein de notre organisation.

12. C'est également la voie que les Neuf ont choisi d'emprunter au sein de la Communauté européenne. Par son existence même, la Communauté a démontré qu'il est possible de créer une union de plus en plus étroite entre des peuples et des pays qui étaient déchirés dans le passé par des guerres particulièrement sanglantes.

13. Le fait que les Neuf vont devenir dix au début de l'année prochaine par l'admission de la Grèce, en attendant d'accueillir également l'Espagne et le Portugal, tout cela illustre notre ouverture, qui se traduit également par notre collaboration avec d'autres Etats et groupements d'Etats. A titre d'exemple, je voudrais rappeler à ce sujet la signature de la deuxième Convention ACP-CEE, le 31 octobre 1979, à Lomé, entre les Neuf et 59 Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, et la signature d'un accord de coopération avec les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est au cours de l'année écoulée¹.

14. En ce qui concerne les problèmes économiques mondiaux, la Communauté entend apporter une contribution qui soit à la mesure de ce que son potentiel et de ce que son idéal lui imposent. Elle s'efforce de faire face résolument aux problèmes qui sont les siens et ce, dans l'intérêt de la communauté internationale tout entière.

15. Face au ralentissement des taux de croissance qui risque, cette année, d'être très marqué dans les régions industrialisées, notre communauté est déterminée à contribuer au renforcement d'un système commercial international ouvert et multilatéral. Elle souhaite notamment que tous les problèmes qui peuvent se poser dans ses rapports avec ses partenaires puissent recevoir des solutions conformes au contenu et à l'esprit des résultats des récentes négociations commerciales multilatérales.

16. La Communauté européenne est engagée dans une action résolue pour réduire la dépendance de son économie à l'égard de la consommation pétrolière. Son action se fonde tout d'abord sur la recherche d'une croissance économique qui soit accompagnée d'une croissance considérablement moins rapide de la consommation énergétique, par la voie de la réalisation d'économies d'énergie. De sérieux progrès sont d'ores et déjà perceptibles dans cette direction.

17. Concrétisant d'autre part l'engagement de limiter rigoureusement son appel aux ressources mondiales de pétrole, la Communauté européenne a fixé une limite à sa consommation pétrolière à la fin de cette décennie. Pour atteindre cet objectif, de nombreuses actions de remplacement du pétrole par d'autres sources ont été engagées. Et c'est ainsi que, dans le domaine de la production d'électricité, aucune nouvelle centrale à pétrole ne sera construite. L'énergie nucléaire et le charbon prennent progressivement la place occupée précédemment par le pétrole. Dans ce cadre, la Communauté attache une grande importance au développement des

conditions de sécurité optimales pour toutes nos populations. Cet abandon du pétrole dans la production d'électricité est accompagné par un remplacement progressif du pétrole dans l'industrie et dans les usages domestiques.

18. D'autre part, la conversion du charbon en pétrole et gaz synthétique est activement encouragée. Les investissements pour le développement des sources renouvelables comme l'énergie solaire et l'énergie géothermique, ainsi que pour des recherches à plus long terme sur la fusion thermonucléaire, complètent l'éventail des efforts internes de la Communauté.

19. Tous les problèmes que je viens d'évoquer dépassent évidemment la seule échelle régionale de la Communauté. Ils sont par ailleurs étroitement liés à l'autre grand problème qui se pose au plan mondial et qui est celui du développement et de la restructuration des relations économiques internationales.

20. J'ai eu l'occasion de préciser clairement les vues de la Communauté à l'égard des problèmes Nord-Sud au début de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux problèmes du développement, qui vient de terminer ses travaux². Je n'aurai donc pas besoin d'y revenir. Je crois cependant nécessaire de rappeler très brièvement la position de notre communauté et des neuf Etats membres face aux résultats de cette assemblée générale.

21. Si, sur le plan technique, l'Assemblée générale n'est pas parvenue à un accord complet, il est indiscutable que, sur le plan politique, elle a reconfirmé que, dans les circonstances extrêmement difficiles que traverse actuellement la communauté internationale, le dialogue Nord-Sud est plus que jamais nécessaire pour assurer la stabilité des relations internationales et pour répondre aux impératifs du développement.

22. La Communauté se félicite de ce qu'il ait été possible de mettre au point un texte acceptable pour tous en ce qui concerne la nouvelle stratégie internationale du développement et elle considère cela comme un succès certain. Il appartient maintenant à la présente assemblée générale d'approuver formellement ce texte. Ainsi, les orientations et les approches qu'il contient ne manqueront pas d'inspirer l'action des Etats Membres et des institutions de la Communauté dans le cadre de leur politique de développement.

23. En ce qui concerne les négociations globales, je veux réaffirmer ici très nettement, d'abord l'attachement de notre communauté aux négociations globales, ensuite sa disponibilité à poursuivre, et ce, dès que possible, les discussions dans un esprit positif ainsi que son espoir de parvenir à un consensus sur les procédures et sur l'ordre du jour au cours de cette présente assemblée générale.

24. Après avoir évoqué la situation de crise économique dans le monde, qu'on me permette d'aborder un sujet qui tient particulièrement à cœur aux Neuf la défense des droits de l'homme. En effet, dans les pays

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session extraordinaire, Séances plénières et Annexes, 3^e séance, par. 50 à 88.*

¹ Signé à Kuala Lumpur, le 7 mars 1980.

de la Communauté européenne, les citoyens bénéficient d'un système politique qui garantit les libertés fondamentales; il est donc normal que nos citoyens s'intéressent au sort de ceux à qui ces libertés sont encore refusées. Les droits de l'homme, selon nous, comprennent à la fois, et ce d'une manière indissolublement liée, le droit à l'intégrité de la personne humaine, le droit de bénéficier des libertés civiles et politiques, ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels. Nous sommes convaincus que les droits de l'homme sont un élément important des relations internationales. La paix et la stabilité dans le monde sont en effet beaucoup mieux sauvegardées dès lors qu'elles sont basées sur le respect des droits des individus et que les changements et adaptations nécessaires se font par l'expression de la volonté de ceux qui sont directement concernés. Le droit à l'autodétermination constitue certainement une donnée essentielle de la vie internationale et les Neuf tiennent à réaffirmer leur attachement à ce principe. Les Neuf regrettent donc les nombreuses violations des droits de l'homme, qu'il s'agisse d'internements abusifs, de la torture, de la disparition de personnes ou de la persécution des défenseurs mêmes des droits de l'homme.

25. Qu'on me permette d'insister plus particulièrement sur un des droits fondamentaux de la personne humaine, à savoir le droit des personnes à vivre normalement dans leur patrie. Il est malheureux que ce droit ait été malmené bien souvent, et la nécessité de chercher refuge en dehors de sa patrie a toujours existé malgré les efforts des Nations Unies. La création d'un Haut Commissariat pour les réfugiés illustre cette triste réalité. Mais, au cours de l'histoire récente des relations internationales, nous avons été, hélas, les témoins d'un phénomène d'exode en masse qui touche des groupes entiers de la population à qui une émigration est imposée, et on ne peut pas justifier de tels exodes en prétextant que le départ de milliers de citoyens est volontaire alors que nous savons que ce sont les conditions de vie insupportables imposées à une minorité, ou encore purement et simplement la répression, qui sont à l'origine de ces migrations.

26. De l'avis des Neuf, ces événements constituent une violation des droits de l'homme les plus fondamentaux. De plus, une telle politique viole les droits des pays voisins en leur imposant une charge souvent écrasante qui met en péril leur propre équilibre et porte de ce fait atteinte à leur souveraineté. Les Neuf continuent à s'opposer activement à ces pratiques, parce qu'ils estiment que ce moyen de poursuivre une politique doit être endigué et éliminé.

27. Non contents maintenant de condamner cet état de choses, il nous faut consentir des efforts considérables pour venir en aide à ces populations déracinées. Cette aide a eu lieu tant sur une base individuelle qu'au moyen du budget de la Communauté européenne. Les Neuf espèrent qu'autant de gouvernements que possible apporteront leur contribution à cet effort, effort qui cependant, nous nous en rendons parfaitement compte, ne saurait être qu'un pis aller. Il incombe avant tout aux gouvernements responsables de ces tragédies humaines d'y mettre fin.

28. Les Neuf restent attachés à la détente, qu'ils considèrent comme globale et comme indivisible. Les événe-

ments en Afghanistan ainsi que les violations répétées des droits de l'homme par certains pays n'ont pas manqué d'influencer d'une manière négative la situation de la détente et, partant, du processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe³, que les Neuf continuent de considérer comme très important.

29. La réunion de Madrid⁴, nouvelle étape de ce processus après celle de Belgrade en 1977-1978⁵, va commencer ses travaux dans six semaines dans un climat international qui, hélas, sera loin d'être favorable. Ce fait ne découragera pas les Neuf de faire tout leur possible pour contribuer à sa réussite qui, selon eux, dépendra des deux conditions suivantes : tous les Etats signataires devront être prêts à participer à une discussion franche et approfondie sur le respect des principes de l'Acte final⁶ et la mise en œuvre de ses dispositions; puis ces mêmes Etats devront par ailleurs faire preuve de l'authentique volonté politique de prendre part à l'examen de propositions destinées à améliorer d'une façon concrète et substantielle l'application des dispositions de toutes les corbeilles de l'Acte final.

30. De l'avis des Neuf, les tâches du désarmement nucléaire aussi bien que conventionnel doivent continuer de figurer parmi les toutes premières priorités de l'Organisation des Nations Unies. A cet égard, le consensus qui s'est dégagé sur les résultats de la première session extraordinaire que l'Assemblée générale ait consacrée au désarmement, en 1978, a constitué un élément positif. Le Document final adopté à cette occasion [*résolution S-10/2*] doit continuer à guider nos travaux.

31. Les délibérations de la Commission du désarmement présentent un incontestable intérêt dans cette perspective. Les recommandations adoptées par cette commission pourront certainement fournir une contribution utile à nos travaux.

32. Les Neuf se félicitent, d'autre part, de l'accord qui s'est dégagé à Genève lors de la session de printemps du Comité du désarmement sur la création de quatre groupes de travail. Nous estimons que les travaux de ces groupes doivent permettre au Comité de progresser dans la voie des négociations, notamment en ce qui concerne l'importante et difficile question de l'interdiction de la production et du stockage des armes chimiques.

33. Par ailleurs, les Neuf voudraient saluer la conclusion des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'assister le Secrétaire général dans l'étude de tous les aspects du désarmement régional, dont les résultats seront soumis à l'Assemblée générale durant la présente session.

34. Le printemps 1981 marquera aussi le début du processus de préparation de la seconde session extraordinaire que notre assemblée a décidé de consacrer au désarmement. Je tiens ici, au nom de notre communauté, à souligner que nous ne ménagerons aucun effort

¹ Tenu à Helsinki en 1975.

⁴ Deuxième session d'évaluation de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

⁵ Première session d'évaluation de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

⁶ Signé à Helsinki le 1^{er} août 1975.

pour que cette session apporte la contribution positive à la paix et à la sécurité qu'en attendent tous les Membres.

35. Le continent africain aura vécu pendant l'année qui vient de s'écouler bien des événements marquants. La Communauté internationale a heureusement pu noter que certains pays africains ont fait de réels progrès sur la voie de la démocratie. De plus, l'histoire récente démontre que l'Afrique affronte avec une assurance croissante la complexité des problèmes auxquels ce continent doit faire face. Les Neuf enregistrent avec satisfaction cette évolution, car ils sont convaincus que le meilleur moyen d'assurer la paix en Afrique réside dans l'action des pays africains eux-mêmes, et plus particulièrement de leur coopération au sein de l'Organisation de l'unité africaine. Ainsi, les Neuf sont convaincus que seul un débat sans ingérences extérieures peut amener une stabilité durable en Afrique.

36. Dans ce même esprit, la Communauté salue la volonté manifestée par les pays africains de se doter de structures de coopération et d'intégration soit continentales, soit régionales, la dernière initiative dans ce contexte étant celle récemment décidée par neuf pays africains à Lusaka⁷.

37. Le règlement de la crise au Zimbabwe constitue un élément particulièrement positif. Grâce à l'action conjointe et tenace de tous les intéressés, il aura été possible d'aboutir à une solution pacifique. Les Neuf adressent une fois de plus leurs félicitations à ce pays pour son admission dans notre organisation, admission attendue avec impatience depuis des années. Ils sont convaincus que le processus engagé au Zimbabwe montre précisément qu'il n'est point utopique de concevoir un Etat multiracial en Afrique australe fondé sur l'égalité de tous les citoyens. Ils expriment l'espoir que cette solution pourra avoir une valeur d'exemple, et ce notamment au regard de l'instauration de l'indépendance en Namibie et de l'abolition de l'*apartheid* en Afrique du Sud.

38. Face à ces développements encourageants, il y a lieu de noter, hélas, que la recherche d'une plus grande stabilité politique a donné lieu à des heurts, voire même à des actes de guerre, entraînant souvent l'exode de vastes couches de la population. En Afrique subsaharienne, de larges régions ont en outre été, une nouvelle fois, les victimes de la sécheresse. Ces phénomènes conjugués accentuent bien sûr encore la tragédie des réfugiés en Afrique.

39. Pour ce qui est de la Namibie, les Neuf continuent d'être préoccupés par la lenteur de la recherche d'un règlement pacifique devant conduire à l'indépendance de ce pays, conformément à la résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité. En prenant note de la réponse récemment donnée par l'Afrique du Sud⁸ à la lettre du Secrétaire général⁹, ils regrettent vivement le retard survenu dans l'application du plan des Nations Unies

adopté par la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, retard pour lequel l'Afrique du Sud ne saurait dénier une certaine responsabilité. Dans l'esprit des Neuf, il est essentiel de soutenir les efforts du Secrétaire général ainsi que ceux du groupe de contact des cinq pays occidentaux et des Etats de première ligne en vue de permettre l'application du plan arrêté au sein même de l'Organisation. Les Neuf soulignent le caractère inacceptable d'un règlement interne qui ne saurait garantir une paix durable dans la région. Par ailleurs, ils tiennent à rappeler qu'ils ne reconnaissent pas l'instance qualifiée de « Conseil des Ministres » mise en place début juillet, et ce, sans base légale et de façon incompatible avec le plan de règlement des Nations Unies.

40. La politique d'*apartheid* pratiquée en Afrique du Sud inquiète profondément notre communauté. Les Neuf condamnent vigoureusement ce système fondé sur le racisme institutionnalisé et regrettent qu'il soit maintenu de manière autoritaire en dépit de la désapprobation et des oppositions manifestées ici. Ils regrettent que le débat interne, qu'ils avaient suivi avec intérêt, n'ait pas permis à ce jour de réels progrès en vue de la création d'une société plus juste. Les Neuf soulignent que la persistance de cette situation entraînera un accroissement de la tension, compromettant ainsi les chances d'une solution équitable et durable.

41. Dans leur déclaration du 28 juillet 1980, les Neuf se sont félicités publiquement du caractère encourageant des premiers résultats de la mise en œuvre par les sociétés européennes du code de conduite adopté par les Etats de la Communauté européenne en septembre 1977. Ils ne doutent pas que des progrès pourront encore être accomplis dans la définition ainsi que dans l'application de cet outil, et ce dans le cadre de la lutte contre la discrimination raciale. Les Neuf rappellent leur engagement, en tant que Communauté européenne, à favoriser une évolution positive et pacifique en Afrique du Sud, qui mettrait un terme à la politique d'*apartheid* dans ce pays.

42. Le processus de démocratisation nécessite du courage et de la détermination de la part des pays d'Amérique latine aussi. Les Neuf attachent du prix à ce processus ainsi qu'à l'élimination de la violence dans la vie politique. A cet égard, il y a lieu de regretter l'absence de progrès significatifs dans de nombreux cas, de même que les obstacles sur le chemin de la démocratie alors que la mise en place semblait assurée.

43. Face à ces événements, notre communauté salue la voie choisie par le Pérou, ainsi que les tentatives encourageantes de regroupement sur une base régionale. Le concours de l'Europe, elle-même engagée dans un processus similaire, ne saurait faire défaut, en particulier aux Etats membres démocratiques du Pacte andin¹⁰. L'Europe est consciente de ses liens traditionnels avec l'Amérique latine et nous sommes, de ce fait, vivement intéressés à rechercher les moyens de renforcer nos relations économiques et politiques avec elle.

44. En Asie, la situation continue à se détériorer gravement. Si, l'année dernière encore, cette région n'a connu qu'un seul foyer majeur de tension, à savoir la

⁷ Déclaration adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement des neuf pays indépendants de l'Afrique australe, réunis à Lusaka le 1^{er} avril 1980.

⁸ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Supplément de juillet, août et septembre 1980*, document S/14185.

⁹ *Ibid.*, document S/14184.

¹⁰ Accord d'intégration sous-régionale; fait à Bogotá, le 26 mai 1969.

péninsule indochinoise, il faut désormais y ajouter un deuxième, l'Afghanistan. A l'origine de ces deux conflits, nous trouvons la violation flagrante de principes contenus dans notre charte, qui est à la base de notre organisation, à savoir le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre Etat. Ces règles de la vie internationale ont été violées de manière inacceptable et continuent de l'être par des Etats qui profitent de leur supériorité militaire pour asseoir leur sphère d'influence, fût-ce au risque de compromettre paix et stabilité. Une telle politique relève de conceptions que notre communauté des nations avait cru pouvoir considérer comme dépassées. Malheureusement, les leçons de l'histoire ne semblent pas toujours comprises par tous.

45. Au cours de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, à la suite d'une initiative des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, une résolution avait été adoptée à une très large majorité condamnant l'invasion au Kampuchea et exigeant le retrait de toutes les forces d'occupation étrangères de ce pays [résolution 34/22]. Cette résolution n'a été suivie d'aucun effet et, si la situation alimentaire des populations khmères de l'intérieur du pays ou aux frontières avec la Thaïlande a pu s'améliorer quelque peu au cours des mois, la situation politique, comme nous le savons, n'a pas changé.

46. Les Neuf rappellent leur détermination de voir se poursuivre l'aide internationale, tant par la voie maritime et aérienne que par la voie terrestre. Ils encouragent le Secrétaire général à persévérer dans ses contacts avec les organisations internationales d'aide, afin d'assurer le ravitaillement des populations scandaleusement affamées et déracinées. Les Neuf sont convaincus que seule une solution politique est susceptible d'assurer la stabilité dans la région et ils lancent un appel à toutes les parties au conflit pour qu'une solution suivant les lignes de la résolution 34/22 devienne possible. A cet effet, le retrait des troupes vietnamiennes occupant le territoire cambodgien constitue une condition indispensable. De l'avis des Neuf, une telle solution devrait être fondée sur l'existence d'un Cambodge indépendant et neutre, doté d'un gouvernement réellement représentatif et entretenant des relations amicales avec tous les pays de la région.

47. En Afghanistan, neuf mois après l'invasion soviétique, la résistance continue. Des combats acharnés opposent des patriotes sous-équipés à une armée étrangère au matériel hautement sophistiqué. Malgré la disproportion des forces, une fin prochaine du conflit n'apparaît pas comme probable. En janvier, l'Assemblée générale avait adopté à une écrasante majorité une résolution exigeant la cessation de l'invasion en Afghanistan [résolution ES-6/2]. Dans le but de permettre la restauration d'une situation conforme à cette résolution, qui n'a toujours pas été suivie d'effet, les Neuf avaient avancé — on s'en souviendra — le concept d'un Afghanistan neutre et non aligné se tenant à l'écart de la compétition des puissances. A cette fin, les grandes puissances et les Etats voisins devraient prendre l'engagement de respecter la souveraineté et l'intégrité de l'Afghanistan, de ne pas s'ingérer dans ses affaires intérieures et de s'interdire toute forme de présence ou d'association militaire avec lui.

48. D'autres efforts en faveur d'une solution du conflit ont été entrepris par la Conférence islamique, notamment à la suite de la création par celle-ci d'une Commission spéciale chargée d'explorer les possibilités d'un règlement politique auprès de toutes les parties concernées. Les Neuf expriment encore une fois le ferme espoir qu'il sera possible d'éviter le prolongement indéfini de cette guerre particulièrement cruelle par une solution conforme à la résolution de notre assemblée, assurant le retrait des troupes soviétiques et le libre exercice par le peuple afghan de son droit à déterminer son propre avenir.

49. Les Neuf ont répété à maintes reprises qu'ils respectent pleinement l'indépendance de l'Iran et le droit du peuple iranien à déterminer lui-même son avenir. Je le répète devant cette assemblée : les Neuf sont véritablement mus par le désir sincère d'arriver à de bonnes relations avec la République islamique d'Iran, qui a entamé une nouvelle phase de son histoire. Je regrette, cependant, de devoir ajouter que, malheureusement, l'obstacle majeur à de pareilles bonnes relations est toujours constitué par le problème des otages.

50. Au nom de la communauté des Neuf, il est en effet de mon devoir de dire devant cette assemblée, dont l'un des buts essentiels est de promouvoir la paix, de créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et d'autres sources du droit international, combien les Neuf sont préoccupés par la détention continue des otages américains en Iran. Les autorités iraniennes persistent, hélas, à ignorer l'appel sans équivoque lancé par le Conseil de sécurité, dans sa résolution 461 (1979), ainsi que l'arrêt de la Cour internationale de Justice, du 24 mai 1980¹¹. Devant la persistance de la détention des otages, les Neuf, comme d'autres pays, ont été amenés à traduire par des mesures concrètes la profonde réprobation qu'ils éprouvent devant cette violation flagrante du droit international.

51. Au moment où la République islamique d'Iran s'est dotée d'institutions démocratiques et où le nouveau gouvernement est entré en fonctions, les Neuf et, je le crois, la communauté internationale tout entière, espèrent que cette question trouvera une solution, que les otages seront libérés et que l'Iran respectera toutes les obligations du droit international, en particulier celles qui assurent la protection des étrangers qui résident dans ce pays.

52. Ai-je besoin de dire que l'immunité du personnel diplomatique se trouve à la base des relations normales et sûres entre les peuples de la communauté mondiale ? Par ailleurs, le respect général des droits de l'homme également dans ce pays reste un sujet de préoccupation en Europe. Malheureusement, les récents actes de guerre entre l'Iran et l'Iraq ne peuvent qu'aggraver dangereusement la tension et rendre encore plus difficile la normalisation de la situation.

53. Depuis la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, la situation s'est dangereusement détériorée au Moyen-Orient. Dans les mois passés, les problèmes rela-

¹¹ *Personnel diplomatique et consulaire des Etats-Unis à Téhéran, arrêt, C.I.J. Recueil 1980, p. 3.*

tifs à cette situation ont été traités à huit reprises par le Conseil de sécurité et ils ont fait l'objet d'une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale. L'accroissement constant des tensions et le durcissement des positions de part et d'autre rendent plus nécessaire et plus urgente que jamais la recherche d'une solution globale du conflit israélo-arabe. Le temps est donc venu d'abandonner le langage de la violence pour celui du dialogue, un dialogue entre toutes les parties concernées sur les conditions et sur les modalités du rétablissement de la paix.

54. Il y a un an, le Ministre irlandais des affaires étrangères, parlant lui aussi au nom des Neuf¹², avait pris acte avec satisfaction des progrès réalisés dans la voie d'une amélioration des relations entre l'Égypte et Israël à la suite de la signature des accords de Camp David¹³. Jusqu'à présent, ces accords, dont nous reconnaissons les très grands mérites sur le plan des rapports égypto-israéliens, notamment en ce qu'ils ont permis l'évacuation de la majeure partie du Sinaï en application de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, n'ont cependant pas eu les résultats escomptés en ce qui concerne la promotion d'un règlement de paix global, juste et durable, impliquant toutes les parties concernées, ce qui reste notre objectif final.

55. Depuis des années, les Neuf n'ont cessé de rappeler à cette tribune et dans d'autres enceintes qu'un tel règlement doit être fondé essentiellement sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, appliquées dans tous leurs éléments et à toutes les parties concernées, ainsi que sur les principes qu'ils ont énoncés à différentes reprises. Inquiets devant l'évolution de la situation dans la région et conscients du rôle particulier que leur imposent les liens traditionnels et les intérêts communs qui unissent l'Europe à cette partie du monde, les chefs d'Etat et de gouvernement des Neuf ont publié à Venise, le 13 juin passé, une déclaration [voir A/35/299-S/14009] par laquelle ils ont mis à jour leur position et dans laquelle ils manifestent leur intention de remplir pleinement le rôle particulier qui leur incombe et d'œuvrer de manière plus concrète en faveur de la paix. Comme le dit notre déclaration de Venise, le moment est venu de favoriser la reconnaissance et la mise en œuvre des deux principes universellement admis par la communauté internationale, à savoir le droit à l'existence et à la sécurité de tous les Etats de la région, y compris Israël, et la justice pour tous les peuples, ce qui implique la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien.

56. De cette double exigence découlent logiquement toutes les conséquences, dont le droit pour tous les pays de la région de vivre en paix dans des frontières sûres, reconnues et garanties. Les garanties d'un règlement de paix devraient être fournies par notre organisation, sur la décision du Conseil de sécurité et, le cas échéant, sur la base d'autres procédures mutuellement agréées. Les Neuf se déclarent disposés à participer, dans le contexte d'un règlement global, à un système de garanties inter-

nationales, de garanties concrètes et de garanties contraignantes, y compris sur le terrain.

57. D'autre part, le problème palestinien, qui n'est pas un simple problème de réfugiés, doit enfin trouver une juste solution. Le peuple palestinien, qui a conscience d'exister en tant que tel, doit être mis en mesure, par un processus approprié, défini dans le cadre global du règlement de paix, d'exercer pleinement son droit à l'autodétermination.

58. La solution du problème du Proche-Orient consiste à réconcilier et à faire vivre ensemble les deux réalités essentielles que sont l'Etat d'Israël et le peuple palestinien. Par conséquent, la reconnaissance du droit à l'existence d'Israël et la mise en œuvre du droit du peuple palestinien à l'autodétermination seront à la base des négociations qui devront mener à un règlement de paix global.

59. Israël doit, en conséquence, mettre fin à l'occupation territoriale qu'il maintient depuis 1967. A cet égard, les colonies de peuplement israéliennes représentent un obstacle grave au processus de paix. Les Neuf considèrent que ces colonies, ainsi que les modifications démographiques et, dirais-je, les modifications immobilières dans les territoires arabes occupés, sont illégales au regard du droit international. De même, vu le rôle particulièrement important que la question de Jérusalem revêt pour toutes les parties en cause, les Neuf n'acceptent aucune initiative unilatérale qui ait pour but de changer le statut de cette ville et soulignent que tout accord à ce sujet devrait garantir le droit de libre accès à tous les Lieux saints.

60. Enfin, soucieux de mettre fin à la violence, les Neuf considèrent que seule la renonciation à la force et à la menace de l'emploi de la force par toutes les parties peut créer un climat de confiance dans la région et constituer un élément fondamental pour un règlement global du conflit au Proche-Orient. Ce règlement suppose, naturellement, l'adhésion et le concours de toutes les parties concernées. Les principes que je viens de rappeler — tous ces principes — s'imposent à chacune des parties concernées, sans exception, donc au peuple palestinien aussi et à l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], qui devrait être associée à la négociation.

61. Telle est la position des pays de la Communauté européenne à partir de laquelle ils s'efforcent de contribuer activement à la recherche d'un règlement de paix au Proche-Orient.

62. Aux termes de la déclaration de Venise, les neuf gouvernements ont décidé de prendre les contacts nécessaires avec toutes les parties concernées. Ces contacts devaient avoir pour objet de s'informer de la position des différentes parties par rapport aux principes définis dans la déclaration du 13 juin et, à la lumière des résultats de cette consultation, de déterminer la forme que pourrait prendre une initiative européenne.

63. La mission de contact que je viens d'entreprendre, conformément à cette déclaration, m'a conduit dans les pays suivants : la Tunisie — ou j'ai rencontré les autorités de ce pays, ainsi que le Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes —, Israël, le Liban — où j'ai eu des contacts avec le Gouvernement libanais, avec M. Yasser

¹² Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Séances plénières, 8^e séance, par. 1 à 72.

¹³ Cadre de paix au Moyen-Orient, convenu à Camp David, et Cadre pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Égypte et Israël, signés à Washington le 17 septembre 1978.

Arafat, président du Conseil exécutif de l'OLP, et les représentants des différentes communautés —, la Syrie, la Jordanie, le Koweït, l'Iraq, l'Arabie saoudite et l'Égypte. Par ailleurs, j'ai également eu des entretiens avec des interlocuteurs palestiniens, avec le Cardinal Secrétaire d'Etat au Vatican et avec le Secrétaire d'Etat américain. A la fin de ce mois, dans quelques jours, je compte éventuellement rencontrer des représentants palestiniens locaux dans les territoires occupés.

64. Dès maintenant, je tiens à remercier tous ceux qui m'ont reçu, les autorités gouvernementales comme les représentants des différentes organisations et communautés, de leur accueil courtois et même chaleureux et de l'intérêt que, sans exception, ils ont apporté à la mission européenne ainsi que de leur appréciation du rôle que l'Europe est appelée à jouer dans cette partie du monde.

65. Je n'ai pas besoin de dire que les principes énumérés dans la déclaration de Venise et qui sont à la base de la mission de contacts ne sont que partiellement et inégalement acceptés dans tout le monde. Mais les Neuf sont confiants que la sincérité de leurs intentions et leur détermination de contribuer à une solution de conflit seront reconnues et appréciées par tous les intéressés.

66. Les conclusions de la mission de contact européenne devront être tirées au moment où elle prendra fin. Il est possible, toutefois, de faire dès à présent un certain nombre d'observations.

67. J'ai noté, en premier lieu, l'inquiétude, voire l'angoisse, de tous les interlocuteurs devant l'évolution de la situation au cours des derniers mois. Cela amène la plupart des dirigeants que j'ai rencontrés à insister sur l'urgence d'une action décisive en faveur de la paix. En Israël, le besoin de sécurité va clairement au-delà d'une notion strictement militaire et répond à une aspiration profondément ressentie d'être accepté par le milieu arabe environnant, ce qui continue, hélas, à lui être refusé. Toutefois, ce besoin de sécurité n'est pas une préoccupation exclusivement israélienne. Il est vivement ressenti dans toute la région et, en particulier, dans les pays arabes limitrophes d'Israël et parmi la population palestinienne des territoires actuellement occupés.

68. J'ai noté, en deuxième lieu, que tous les pays arabes et les Palestiniens à l'unanimité considèrent le retrait d'Israël des territoires occupés et le droit à l'autodétermination du peuple palestinien comme deux principes fondamentaux. Cette exigence répond, je l'ai ainsi senti, à une revendication profonde de justice. C'est pourquoi la création de colonies de peuplement, de même que la loi récemment votée par le Parlement israélien déclarant Jérusalem capitale d'Israël, est perçue chez les Arabes avec une intensité toute particulière. Chacune des parties directement concernées rejette catégoriquement une solution imposée qui aurait été élaborée en dehors de sa participation. Cela vaut bien sûr plus particulièrement pour Israël que pour les Palestiniens.

69. Je voudrais faire part enfin, à cette assemblée, d'une réaction toute personnelle : la vue de tant de souffrances humaines et de tant d'efforts gaspillés pour la guerre et donc perdus pour la cause de la paix devrait nous inciter davantage à œuvrer en faveur d'une solution du conflit.

70. Les indications que j'ai pu recueillir au cours de ma mission confirment la ligne que les Neuf ont jusqu'à présent suivie. Il apparaît, en effet, plus que jamais, que seul un règlement global peut ramener une paix juste et durable au Proche-Orient. Cela signifie que toutes les parties concernées doivent être associées à la négociation, et aussi, et chacun doit l'admettre, que le problème d'Israël et celui du peuple palestinien sont indissolublement liés.

71. Il est vain de chercher à résoudre ces deux problèmes indépendamment l'un de l'autre. C'est pourquoi les Neuf estiment nécessaire qu'Israël manifeste clairement son intention de mettre fin à l'occupation territoriale qu'il maintient depuis le conflit de 1967. Les conditions dans lesquelles s'effectuerait cette évacuation, les garanties dont elle serait entourée devront être l'objet de négociations. En attendant, Israël devrait s'abstenir de créer des faits accomplis en implantant de nouvelles colonies de peuplement, ce qui ne peut que susciter de nouveaux obstacles sur la voie de la recherche d'un règlement.

72. Parallèlement, les pays arabes et les Palestiniens devraient reconnaître explicitement le droit à l'existence d'Israël. Dans le cadre du règlement de paix, enfin, le peuple palestinien devrait être mis en mesure de se prononcer sans contrainte, par l'exercice de son droit à l'autodétermination, sur sa future identité nationale.

73. Je terminerai en soulignant la vive inquiétude des pays européens devant la situation qui règne au Liban, et en particulier dans le Sud. Comme les Neuf l'ont souligné dans leur déclaration du 13 juin 1980 sur le Liban¹⁴, faite à Venise, ils tiennent à réaffirmer leur pleine et entière solidarité vis-à-vis de ce pays ami, dont l'équilibre demeure dangereusement menacé par les affrontements dans la région, et renouvellent leur appel pressant à tous les pays et parties concernées pour qu'ils mettent fin à tout acte susceptible de porter atteinte à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Liban, ainsi qu'à l'autorité de son gouvernement. Les Neuf soutiendront toute action et toute initiative susceptibles d'assurer le retour de la paix et de la stabilité au Liban, qui constitue un facteur essentiel d'équilibre dans la région.

74. Il ressort des contacts que j'ai eus tant avec les autorités libanaises qu'avec les autres parties que le problème du Liban est directement lié au problème du Proche-Orient dans son ensemble, et plus particulièrement au problème palestinien. La communauté internationale ne peut cependant s'abstenir de réagir dès à présent, et cela abstraction faite du conflit israélo-arabe dans son ensemble, aux atteintes qui sont portées à l'existence même de l'Etat libanais dans ses frontières internationalement reconnues.

75. A la suite des événements dont le Sud du Liban a été le théâtre récemment, les Neuf ont estimé nécessaire de faire état publiquement de leurs vives préoccupations et de mettre en garde contre toute entreprise qui, portant atteinte à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale du Liban, entraînerait les plus graves conséquences pour ce pays et l'ensemble de la région.

¹⁴ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Supplément d'avril, mai et juin 1980*, document S/14002.

76. Ces événements entravent le rôle de la FINUL, à laquelle quatre pays parmi les Neuf apporteront une contribution appréciable. Dans leur déclaration faite à Luxembourg, le 22 avril 1980¹³, les Neuf ont souligné la nécessité pour toutes les parties concernées de permettre à la FINUL d'exécuter entièrement les tâches qui lui sont confiées, y compris le contrôle jusqu'à la frontière internationale. Ces événements contribuent, enfin, à aggraver la situation dans la région et sont contraires aux efforts exercés par la Communauté européenne, en particulier, en vue d'un retour à la paix au Proche-Orient.

77. Les Neuf engagent toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à s'abstenir de toute action ou prise de position qui soit de nature à contrarier les chances d'un retour à une paix juste et durable au Proche-Orient.

78. Ces efforts, et ce sera ma conclusion sur ce point, vont se poursuivre. Les contacts que j'ai eus jusqu'à présent ont été positifs et nous ont fourni un ensemble d'indications très utiles; nous les étudions activement, attentivement, avec la volonté d'agir efficacement en faveur de la paix. L'objectif est aujourd'hui, pour les neuf pays de la Communauté européenne, de dégager, sur les bases de cette réflexion, des orientations et des propositions concrètes qui marqueront le rôle de l'Europe dans la recherche et dans la mise en œuvre d'un règlement de paix au Proche-Orient.

79. En attendant, nous faisons appel à toutes les parties intéressées pour que, dans les mois qui viennent, elles s'abstiennent de tous actes et déclarations qui seraient de nature à envenimer une situation déjà très préoccupante et à détruire ce minimum de confiance et de sérénité dont nous avons tant besoin, nous tous, Membres de l'Organisation des Nations Unies, dans la recherche de la paix.

80. Un autre problème qui touche la communauté des Neuf de près est le conflit dans l'île de Chypre. Aussi, est-ce avec beaucoup de satisfaction que nous avons appris que les pourparlers intercommunautaires ont repris, à Nicosie, en présence du représentant du Secrétaire général. Les Neuf formulent l'espoir que les conversations aboutiront à un règlement juste et durable, répondant aux besoins et aux aspirations des parties en cause. J'ai eu, personnellement, l'occasion d'exprimer aux plus hauts responsables des deux communautés le désir de l'Europe de voir enfin ces négociations faire des progrès substantiels. Nous remercions M. Waldheim des efforts qu'il déploie dans ce sens. Nous croyons également qu'en attendant un règlement définitif du différend il est indispensable que le calme soit maintenu dans l'île.

81. Qu'il me soit permis d'aborder encore certaines questions concernant le fonctionnement de l'Organisation.

82. Les Neuf sont de l'avis que la représentativité des organes de notre organisation est une question primordiale. Les rédacteurs de la Charte ont eu constamment le souci de tenir compte en même temps du principe de l'universalité de notre organisation, des nécessités d'une

répartition géographiquement équitable et de la sauvegarde de l'équilibre entre ses organes. Les Neuf ont la conviction profonde qu'il convient d'être particulièrement prudent avant de toucher à ces équilibres et qu'il est dans l'intérêt de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies de peser soigneusement les avantages susceptibles de suivre une réforme institutionnelle, face aux désavantages que celle-ci pourrait engendrer; ils pensent qu'il sera essentiel, à l'avenir, d'éviter tout ce qui pourrait porter atteinte aux fondements de notre organisation. Par ailleurs, un secrétariat indépendant et efficace, selon les Articles 100 et 101 de la Charte, est indispensable. Il est donc nécessaire de faire un effort approfondi de réflexion en vue d'aboutir à un consensus réel et durable avant d'opérer des changements dans ce secrétariat, notamment des changements risquant de porter atteinte à son efficacité.

83. Face aux difficultés économiques engendrées par la crise mondiale, le problème du dégagement des ressources à allouer aux Nations Unies existe pour tous les Etats. Les Neuf pensent que les Nations Unies devraient réagir de manière positive à ce climat d'austérité en évitant les doubles emplois et en identifiant les activités désormais dépassées, en vue de les éliminer dans la mesure du possible. Une augmentation réelle du budget pourrait même ne plus être nécessaire. Il va sans dire que le respect strict des règles financières de notre organisation devra être assuré.

84. Les opérations de maintien de la paix constituent une tâche particulièrement importante pour l'Organisation. Les Neuf se déclarent donc prêts à appuyer les efforts des Nations Unies dans ce domaine et à y participer dans la mesure de leurs moyens. Ils lancent un appel à toutes les parties concernées, afin que celles-ci permettent un bon déroulement de ces opérations, suivant les directives fixées par nos résolutions. A cet égard, il y a lieu de relever, une fois de plus, la position difficile de la FINUL, à laquelle quatre Etats membres de la Communauté fournissent une contribution absolument désintéressée.

85. Je viens d'exposer longuement, certes, les positions communes des neuf pays membres de la Communauté sur les grands problèmes mondiaux. Je n'ai pas l'intention d'y ajouter des considérations nationales. Ceci, essentiellement, parce que le Luxembourg se retrouve entièrement dans la Communauté européenne et appuie pleinement les activités de celle-ci. Il m'importe, cependant, de faire part à l'Assemblée de deux considérations personnelles.

86. Il y a un mois, j'ai donc accompli une mission de contact au Proche-Orient, au cours de laquelle j'ai recueilli une foule d'informations et d'impressions sur le conflit israélo-arabe. Je l'ai fait en tant qu'émissaire de la Communauté et j'en ai parlé. Il me tient cependant à cœur d'adresser un pressant appel à la raison et de demander à toutes les parties concernées de faire preuve d'esprit de conciliation. Le temps ne travaille en faveur de personne. Ceux qui croient que la consolidation de gains territoriaux illégitimes assurera leur sécurité se trompent lourdement. Sont dans l'erreur, également, ceux qui pensent que des préalables, ou le refus de discuter avec l'adversaire, pourraient leur donner un avantage. L'une ou l'autre de ces voies conduira fatalement à

¹³ *Ibid.*, document S/13907.

l'affrontement dans lequel tous seraient perdants. J'adresse un appel à tous pour qu'ils contribuent à créer ce climat de confiance qui, seul, permettra de sortir du cercle de la violence et de faire des progrès dans la voie d'une solution fondée, non pas seulement sur la justice et le droit, mais surtout sur la compréhension mutuelle. De même, se tromperaient tous les tiers qui escomptent quelque avantage possible du fait d'une tension savamment entretenue. Ils risquent de connaître le sort de l'apprenti sorcier.

87. Au fond, la sécurité des uns et des autres dépend beaucoup moins d'un kilomètre carré de plus, ou de la conquête de quelque position stratégique, que de l'acceptation, par tous, du fait crucial qu'à l'avenir deux communautés différentes devront vivre ensemble en paix et en confiance dans ce point du monde si lourd d'histoire.

88. J'aimerais dire également quelques mots sur la onzième session extraordinaire de notre assemblée consacrée au développement et qui vient de se terminer. Je ne veux pas suivre mon inclination première qui serait faite d'amertume devant le peu de résultats, ni faire des commentaires sur l'attitude de certains pays qui n'ont pas cru pouvoir se conformer au courant d'opinion générale. Il appartient ici à chaque gouvernement de prendre ses responsabilités et de juger en toute indépendance des positions qu'il désire adopter.

89. En tant que Président en exercice du Conseil des ministres de la Communauté européenne, je dois cependant exprimer ma déception que la Communauté n'ait pas pu assumer jusqu'au bout le rôle généreux et dynamique qu'elle avait l'habitude de jouer. Ceci, je ne peux que le regretter.

90. Ce qui est plus important, toutefois — et je me tourne vers l'avenir —, ce sont les suites que la onzième session extraordinaire connaîtra au cours de cette trentecinquième session. Il me paraît essentiel, pour l'avenir de l'humanité, que des pas concrets soient enfin entrepris en vue d'une réduction du clivage entre riches et pauvres, à l'échelle mondiale. Les ouvertures, si faibles soient-elles, que contient la onzième session extraordinaire, doivent être saisies à pleines mains et exploitées par tous, y compris, et en tout premier lieu, par les pays bien pourvus, qu'il s'agisse de pays industrialisés, quels que soient leurs systèmes économiques, ou qu'il s'agisse des pays membres du Groupe des 77, que leurs richesses naturelles classent parmi les plus riches du monde.

91. Les deux commentaires que je viens de faire à titre national visent les deux tâches fondamentales de notre organisation, à savoir assurer la paix et réduire les inégalités économiques de par le monde. Des progrès importants sur ces deux plans s'imposent, mais déjà des petits pas positifs accomplis grâce à nos travaux ici constitueraient une ample justification pour cette réunion de 154 pays. Ma conviction et mon espoir sont que ces progrès seront effectivement accomplis grâce à notre coopération à tous.

92. M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter à l'occasion de votre élection à ce poste lourd de responsabilités et de déclarer ma conviction que vos actions contribue-

ront au travail fécond de la session actuelle de l'Assemblée générale des Nations Unies.

93. En prenant la parole aujourd'hui du haut de cette tribune, je voudrais tout d'abord insister sur la grande importance qu'aurait le succès de la session actuelle de l'Assemblée générale. Etant donné le caractère spécifique du climat qui règne aujourd'hui dans l'arène internationale, il est particulièrement nécessaire que les travaux de la session soient entrepris dans une atmosphère constructive. Plus encore qu'auparavant, tous ses participants doivent faire preuve de réalisme et de pondération en abordant les problèmes internationaux clefs et porter un intérêt authentique à la recherche de leur solution.

94. Les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies manifesteraient ainsi leur attachement aux buts et principes de notre organisation universelle et leur conscience de leurs responsabilités pour le destin de la paix. Il s'agit vraiment d'une tâche vitale importante pour eux tous, pris individuellement et collectivement.

95. Nous mettons l'accent sur cette tâche parce que la situation internationale s'est compliquée ces derniers temps. Cela est dû au brusque tournant qui s'est opéré dans la politique des Etats-Unis d'Amérique et de certains autres pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN].

96. Prenons les faits : ils sont plus éloquents que les paroles.

97. En mai 1978, déjà, les pays de l'OTAN avaient décidé de procéder tous les ans à une augmentation automatique de leurs défenses militaires, et ce pratiquement jusqu'à la fin de notre siècle. En décembre dernier, ils ont pris la décision de fabriquer et d'installer en Europe occidentale de nouveaux missiles nucléaires américains de moyenne portée, ce qui tend à changer la situation militaire stratégique à l'avantage unilatéral du bloc de l'OTAN. En même temps, Washington a rendu public son propre programme d'accroissement des armements qui s'élève à plusieurs milliards de dollars.

98. La politique pour laquelle ont opté les Etats-Unis, qui ne peut être qualifiée que de militariste, trouve son expression dans ce qu'on appelle la « nouvelle stratégie nucléaire ». Sous le couvert d'arguments — qui n'ont rien à voir avec la réalité — sur la possibilité d'un emploi « restreint » ou « partiel » des armes nucléaires, les artisans de cette stratégie cherchent à faire pénétrer dans l'esprit des gens l'idée qu'un conflit nucléaire serait admissible et acceptable. Cette conception irresponsable conduit à l'aggravation du risque d'une catastrophe nucléaire, ce qui ne peut manquer de susciter — et suscite réellement — une certaine préoccupation partout dans le monde.

99. Le fait que Washington a reporté à une date indéterminée la ratification du Traité soviéto-américain concernant la limitation des armes stratégiques offensives, SALT II¹⁶, ne va-t-il pas à l'encontre de l'espérance des peuples ? En agissant de la sorte, Washington a démontré qu'il ne fait pas grand cas de ses propres assurances et des promesses qu'il a faites à ce sujet antérieurement.

¹⁶ Signé à Vienne le 18 juin 1979.

100. Ces derniers temps, la politique extérieure américaine a adopté plusieurs propositions qui, apparemment, sont considérées comme son credo. Je vais en citer une. On prend arbitrairement l'une quelconque des régions du monde — surtout s'il s'agit d'une région riche en ressources d'énergie ou si elle est importante du point de vue des moyens de communication, de transports, ou simplement si elle a retenu l'attention du Pentagone — pour la proclamer nettement et ouvertement zone d'intérêt vital pour les Etats-Unis. Et, puisqu'il s'agit d'une zone, non pas n'importe laquelle, mais d'intérêts américains, et que de plus — Dieu sait pourquoi — ces intérêts sont vitaux, on cherche tout simplement à priver les peuples qui y vivent du droit d'être maîtres chez eux et de disposer de leur propre patrimoine. Il est même difficile d'imaginer qu'à la fin du *xx^e* siècle des règles de droit international, universellement reconnues et consacrées par le temps, puissent être bafouées ouvertement.

101. Une autre proposition est que tout changement intervenu dans quelque Etat que ce soit est considéré, lorsque Washington ne le trouve pas à son goût, comme un prétexte suffisant pour que les Etats-Unis s'ingèrent dans les affaires de cet Etat, ingérence qui peut aller jusqu'à l'envoi de troupes ou de commandos. Ce sont précisément les fonctions qui incombent à la force dite d'intervention rapide; bien entendu, les premières victimes sont les pays qui ne sont pas en mesure de se défendre.

102. Et que fait-on en ce qui concerne Cuba ? C'est là un exemple frappant. En dépit des revendications légitimes de son gouvernement et de son peuple, une partie du territoire cubain, Guantánamo, sur lequel se trouve une base militaire américaine, est gardée par la force. Mais, à Washington, on raisonne ainsi : nous voulons avoir cette base, un point c'est tout ! Peu importe qu'en procédant ainsi on ignore entièrement les droits souverains de Cuba et de son peuple, puisque les intérêts américains y trouvent leur compte.

103. Que de déclarations pour justifier semblable politique. On y parle beaucoup des droits de l'homme, des droits des Etats. On ne peut que s'étonner de voir comment on fait concorder une telle politique avec le véritable respect des droits des Etats, les droits des peuples, les droits de l'homme. A en croire ces déclarations, qu'on répète du reste jusqu'à l'obsession comme une publicité commerciale, il faudrait jeter par-dessus bord tous les manuels et les recueils de droit international et, bien sûr, la Charte des Nations Unies elle-même, qui protège strictement la souveraineté des Etats. Mais aucune acrobatie verbale, aucune astuce diplomatique ne saurait camoufler la nature réelle de cette politique.

104. Les méthodes de pression et de chantage dans le domaine de la politique extérieure se font sentir dans différentes régions du globe. L'Iran fait l'objet d'une violence non dissimulée, tout le monde en est témoin. Les agissements des Etats-Unis dans la zone du golfe Persique menacent non seulement la souveraineté de ce pays, mais aussi celle des autres Etats de la région.

105. Les Etats-Unis augmentent leur présence militaire en Afrique orientale où, depuis peu, de nouvelles bases américaines sont en cours d'installation. On le constate notamment en Somalie, pays dont les dirigeants conti-

nent à avancer des revendications territoriales injustifiées à l'égard des pays voisins. L'Union soviétique soutient pleinement les Etats qui protestent bien haut contre la création de ces bases. Ceux qui ouvrent leurs portes aux bases militaires des Etats-Unis contribuent sans aucun doute à l'accumulation de matières inflammables dans la région, avec tous les dangers qui en découlent.

106. La tractation anti-arabe conclue à Camp David a eu pour conséquence directe une tension permanente au Moyen-Orient, où la situation risque d'apporter des surprises dangereuses; il ne faut pas faire semblant de l'ignorer. Cette tractation, qui fait bon marché des justes revendications des Etats arabes et des droits nationaux inaliénables du peuple arabe de Palestine, dont l'OLP est le représentant unique et légitime, est destinée à satisfaire les prétentions expansionnistes d'Israël et à affirmer la présence militaire américaine au Moyen-Orient.

107. Bref, depuis l'arrangement séparé intervenu entre les Etats-Unis, Israël et l'Egypte, la situation dans cette région se trouve plus que jamais éloignée d'une paix authentique. Voilà pourquoi l'accord de Camp David est rejeté par les Arabes et condamné par tous ceux qui souhaitent un règlement équitable et global au Moyen-Orient, et non pas un règlement imposé par des intérêts impérialistes. Les résolutions récentes adoptées par la septième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale concernant la question palestinienne, ainsi que par le Conseil de sécurité, l'ont démontré de manière éloquente.

108. Dans une autre région, l'Extrême-Orient, Washington cherche à renforcer ses positions politiques et militaires et attise les tendances militaristes qui sont loin de s'éteindre dans certains milieux du Japon. Beijing agit à l'unisson. On pourrait penser que les dirigeants du Japon seraient capables de voir les choses telles qu'elles sont et qu'ils sauraient résister aux influences extérieures qui poussent ce pays dans la voie de l'hostilité à l'égard de l'Union soviétique, voie qui, autrefois, a déjà conduit le Japon à la catastrophe.

109. Les Etats-Unis, dont les troupes, contrairement à la résolution 3390 B (XXX) de l'Assemblée générale, se trouvent toujours sur le territoire sud-coréen, partagent avec le régime fantoche de Séoul la responsabilité du non-règlement, à ce jour, du problème coréen. Ils font obstacle à la normalisation de la situation dans la péninsule coréenne et à la réunification de la Corée sur une base démocratique et pacifique, sans ingérence extérieure, comme le propose le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée.

110. Les Etats-Unis contribuent à déstabiliser la situation en Indochine et dans l'ensemble du Sud-Est asiatique. Là encore, ils font front commun avec les hégémonistes de Beijing qui, ayant commis une agression contre la République socialiste du Viet Nam, continuent leurs démonstrations de force militaire à la frontière sino-vietnamienne, lancent des provocations contre la République démocratique populaire lao et la République populaire du Kampuchea, dont la voix, nous en sommes certains, se fera entendre tôt ou tard du haut de cette tribune. Les autres pays de cette région subissent également la pression constante de Beijing et de Washington.

111. Ces dernières années, les Etats-Unis et certains autres pays occidentaux ont eu de plus en plus recours à « la carte chinoise » qui leur plaît beaucoup, afin d'utiliser à leur propre avantage les aspirations de grande puissance de Beijing qui, lui-même, ne se laisse pas dépasser par les partisans invétérés de la politique de la position de force, qui prêche avec entêtement et cynisme — sans même penser à y renoncer — l'idée de la fatalité d'une nouvelle guerre mondiale. Je souligne l'idée de la fatalité d'une nouvelle guerre mondiale.

112. Tandis que ces Etats cherchent à entraîner la Chine de plus en plus profondément dans le sillage de leur politique, Beijing, qui suit la ligne de rapprochement avec eux, tente de son côté de les mettre sur les rails de la guerre froide et de l'affrontement avec l'Union soviétique, encore que je doive faire observer ici que notre pays se prononce pour la normalisation des relations avec la République populaire de Chine, comme cela a été dit plus d'une fois au niveau le plus haut. Même si nous laissons de côté la question de savoir quel est celui qui joue le plus avec les cartes des autres, il convient d'insister particulièrement sur le fait que ce jeu est un phénomène dangereux pour la cause de la paix.

113. La liste des faits que je viens de donner suffit amplement pour en déduire que les milieux influents dans certains pays voudraient disperser aux quatre vents le capital solide de la politique de détente qui a été acquis, surtout dans les années 70, à la suite des efforts longs et laborieux menés par de nombreux Etats.

114. Il n'y a pas très longtemps, à Vienne, où a été signé le Traité SALT II, une conversation franche a eu lieu entre Leonid Ilitch Brejnev, secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, et M. Carter, président des Etats-Unis. Ce dernier a reconnu également la nécessité de maintenir la parité approximative de puissance militaire existante entre l'Est et l'Ouest, l'Union soviétique et les Etats-Unis. Les dirigeants d'autres pays de l'OTAN l'ont également reconnu. A présent, en dépit de leurs prises de position antérieures, les dirigeants du bloc de l'OTAN cherchent à faire pencher du côté de ce bloc la balance stratégique des forces dans le monde. Voilà où est la racine de l'aggravation actuelle de la situation internationale.

115. C'est un grossier mensonge que de chercher à donner une autre interprétation aux événements en cours dans l'arène mondiale et de jeter le discrédit sur la politique extérieure de l'Union soviétique en recourant, une fois de plus, au mythe de la « menace militaire soviétique ».

116. Seuls les gens qui se laissent facilement influencer peuvent prêter l'oreille à ces affirmations sans fondement, selon lesquelles l'introduction provisoire d'un contingent limité de troupes soviétiques en Afghanistan serait la cause de l'aggravation de la situation dans le monde. Comme il a été expliqué plus d'une fois déjà, nous avons entrepris cette action pour accorder assistance au peuple afghan dans la défense de la souveraineté de son pays, pour l'aider à parer aux incursions armées extérieures sur son territoire ainsi que pour prévenir l'apparition d'une menace directe à la sécurité de l'Union soviétique le long de sa frontière méridionale.

Cette aide a été accordée à la suite des appels réitérés du Gouvernement afghan et conformément au Traité soviéto-afghan de 1978¹⁷ et à la Charte des Nations Unies. Je crois qu'il existe encore aux Etats-Unis des personnes qui ont apposé leur signature à la Charte des Nations Unies, qui contient une disposition à ce sujet. Maintenant que la situation en Afghanistan redevient progressivement normale, certaines de nos troupes ont regagné notre pays en accord avec le Gouvernement afghan.

117. On entend souvent, notamment dans l'enceinte des Nations Unies, que d'aucuns se prononcent pour le retrait total du contingent militaire soviétique d'Afghanistan. Nous répondons à cela que l'Union soviétique effectuera ce retrait en accord avec le Gouvernement afghan, dès que disparaîtront les raisons qui ont rendu nécessaire l'introduction de ce contingent, mais pas avant.

118. L'on sait que le Gouvernement afghan a avancé un programme de règlement politique de la situation autour de l'Afghanistan. Sur cette base, il serait tout à fait possible de parvenir à un tel règlement et l'Union soviétique en est un partisan résolu. Toutefois, toute tentative qui va à l'encontre des droits souverains de l'Afghanistan est stérile. La vérité sur le caractère et l'essence des événements en Afghanistan et autour de cet Etat non aligné s'impose de plus en plus.

119. La thèse exploitée dans certains pays occidentaux selon laquelle l'Union soviétique augmenterait sa puissance militaire dans des proportions supérieures aux besoins de sa défense est également fausse. Il s'est trouvé des experts pour l'affirmer. Notre pays s'inspire de l'idée que pour protéger sa propre sécurité ainsi que celle de ses alliés et amis, la parité stratégique des forces établie dans le monde est suffisante. Nous ne visons pas plus haut.

120. Prenons l'Europe centrale, une région qui a la plus grande densité d'affrontements militaires. Cela fait longtemps que l'Union soviétique, à la différence des pays de l'OTAN, n'a pas augmenté ses forces armées d'un seul soldat, d'un seul char, d'un seul avion; au contraire, elle procède à leur réduction.

121. En ce qui concerne les systèmes nucléaires de moyenne portée installés dans la partie européenne de l'Union soviétique — et nous n'en installons pas sur le territoire d'autres Etats — le nombre des rampes de lancement et la puissance des charges nucléaires de ces systèmes ont même diminué dans une certaine mesure ces derniers temps. Les hommes politiques qui cherchent à tromper les gens dans un dessein précis le savent également. Cependant, le sens de la vérité n'étant pas leur fort, ils nourrissent systématiquement l'opinion publique d'une propagande malhonnête lorsqu'ils parlent de la politique extérieure ou des forces armées de l'Etat soviétique. Cette propagande est d'ailleurs souvent diffusée du haut de cette tribune.

122. Tout cela démontre avec évidence que ceux qui ne cessent de parler d'un prétendu « accroissement sans précédent » de la capacité de défense de notre pays cher-

¹⁷ Traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la République démocratique d'Afghanistan.

chent en fait à détourner l'attention de la population de leurs propres projets visant à installer, sur le territoire de certains pays de l'Europe occidentale, des centaines de nouveaux missiles nucléaires américains.

123. Afin de prévenir l'amorce d'une nouvelle étape de la course aux armements, l'Union soviétique s'est prononcée pour des négociations sur une base d'égalité et de droit dans le respect du principe d'une sécurité égale. Afin de surmonter les obstacles dressés à la suite de la décision de l'OTAN, nous nous proposons d'entamer la discussion, sans délai, à la fois sur le problème des armes nucléaires de moyenne portée installées en Europe et sur le problème des systèmes nucléaires avancés américains, questions qui ont des liens organiques entre elles. Il est prévu que des accords pourront être réalisés après que le Traité SALT II sera entré en vigueur.

124. Jusqu'à présent, la proposition de l'URSS, quant au fond, est restée sans réponse. On parle de la proposition soviétique, on écrit à son sujet, on en donne des appréciations variées et, parfois, on dit qu'elle serait vague et même mystérieuse; mais ceux qui devraient se prononcer à son sujet n'en ont encore rien dit d'intelligible. La raison en est que la proposition de l'Union soviétique vise à trouver une solution véritable au problème du renforcement de la sécurité européenne et à faire obstacle à la transformation de l'Europe en un terrain d'affrontement militaire plus dangereux encore, où d'énormes quantités d'armes nucléaires seraient, jour et nuit, prêts à l'emploi.

125. Il semblerait que, en tardant à répondre constructivement au fond de notre proposition, on espère étouffer la réponse internationale positive qu'elle a suscitée. Nous exprimons l'espoir que le bon sens et une approche sérieuse, nécessaires pour améliorer la situation en Europe, finiront malgré tout par l'emporter. C'est ce que nous voudrions croire. L'Union soviétique est prête à engager à tout moment des négociations avec ses partenaires sur la base équitable précitée.

126. Assurément, si le contenu de notre proposition manque de clarté, nous ne voyons aucun inconvénient à la clarifier au moyen de consultations ou d'échanges de vues. Cependant, il convient que les participants à ces échanges de vues se joignent à nous, autour d'une table de négociations, en étant animés de sentiments sincères, et non simplement pour tuer le temps. En même temps, il faut comprendre clairement que l'Union soviétique et les Etats parties au Traité de Varsovie ne laisseront pas compromettre l'équilibre militaire stratégique qu'ils ont atteint avec les Etats membres de l'OTAN. Tout calcul visant à briser cet équilibre doit être écarté.

127. L'Union soviétique et les autres pays de la communauté socialiste n'ont jamais aspiré et n'aspirent pas davantage aujourd'hui à la suprématie militaire. Ils n'ont eu et ne sauraient avoir de doctrine stratégique autre que celle destinée à la défense. Comme l'a souligné une fois de plus, et sans équivoque, Leonid Ilitch Brejnev, dans un discours qu'il a prononcé récemment à Alma-Ata,

« La politique étrangère de notre pays est une politique de paix claire et honnête et n'est dirigée contre personne. Nous n'empiétons pas sur les terres d'autrui et nous ne nous ingérons dans les affaires

intérieures de personne. Mais nous saurons toujours défendre nos droits et nos intérêts légitimes. »

128. L'attachement à la paix est une des caractéristiques inhérente de la politique étrangère du socialisme, régime social dans lequel il n'existe aucune classe intéressée par la guerre. Un monde sans guerre, disait Lénine, est l'idéal même du socialisme. La source d'où la politique des pays socialistes puise confiance dans sa force est l'identité de leurs objectifs dans la construction d'une société nouvelle et la défense de la paix. A cette fin, l'amélioration des relations de pleine égalité, d'union fraternelle, d'assistance mutuelle et amicale et de coopération fructueuse dans tous les domaines de la vie retient constamment et tout d'abord leur attention, ce qui s'est trouvé encore confirmé par le bilan des rencontres que Leonid Ilitch Brejnev a eues, l'été dernier en Crimée, avec les dirigeants des partis et des Etats frères.

129. L'Union soviétique et la communauté socialiste ont toujours été et continueront d'être à l'avant-garde de la lutte menée pour maintenir la sécurité internationale. Cependant, nous ne prétendons pas au monopole dans ce domaine. Nous nous rangerons aux côtés de tous les Etats qui poursuivent systématiquement une politique de paix visant à prévenir toute menace d'une nouvelle guerre mondiale, c'est-à-dire une politique de détente.

130. Les actes concrets des pays socialistes figurent dans des séries entières d'initiatives qu'ils ont prises, notamment depuis la dernière session de l'Assemblée générale. Il s'agit de la proposition avancée à la réunion du Comité consultatif politique des Etats parties au Traité de Varsovie¹⁸, tendant à convoquer une conférence, au niveau le plus élevé, des dirigeants des Etats de toutes les régions du monde pour discuter des problèmes ayant trait à l'élimination des foyers de tension internationale et à la prévention de la guerre; des mesures tendant à endiguer la course aux armements, procéder au désarmement et consolider la paix en Europe et dans le monde, mesures figurant dans la déclaration adoptée à cette réunion; de l'initiative de l'Union soviétique en vue de tenir des négociations sur les armes nucléaires de moyenne portée en Europe en étroite rapport avec les systèmes avancés des Etats-Unis; du retrait effectué récemment par l'Union soviétique de 20 000 hommes de troupe, de 1 000 chars et d'autre matériel de guerre de la République démocratique allemande; de la proposition faite par les pays socialistes aux entretiens de Vienne¹⁹, qui recommande, entre autres, de réduire les effectifs militaires des Etats-Unis de 13 000 hommes, et les effectifs militaires soviétiques de 20 000 hommes, ce qui s'ajoute aux 20 000 hommes dont le retrait a déjà eu lieu unilatéralement du territoire de la République démocratique allemande; enfin, du retrait de certaines unités militaires soviétiques d'Afghanistan.

131. Si l'on compare le registre des initiatives que nous avons prises seulement au cours de l'année écoulée à celui de l'OTAN, on peut voir au premier coup d'œil qu'il existe un net contraste entre les deux lignes essentielles de la politique mondiale. Les faits sont là pour

¹⁸ Tenue à Varsovie les 14 et 15 mai 1980.

¹⁹ Entretiens de Vienne sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements et autres mesures connexes en Europe centrale.

montrer laquelle de ces deux lignes correspond aux aspirations des peuples et laquelle va à leur rencontre.

132. Tout porte à croire qu'il n'est pas facile d'imposer aux peuples une image déformée de notre politique extérieure. La fausse information et, en premier lieu bien sûr, la diffamation dont elle fait l'objet se retournent contre ceux qui y recourent.

133. Compte tenu de la conjoncture internationale actuelle, alors que la politique de détente subit des épreuves sérieuses et que s'accroît le danger de la guerre, il convient de multiplier les efforts en vue de prévenir de tels développements. Même si les initiatives prises pour commencer n'étaient pas les plus radicales possibles, ces mesures seraient malgré tout susceptibles d'apporter un courant assainissant dans le climat politique international.

134. Partant de cette idée, l'Union soviétique propose d'inscrire à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale, en tant que question importante et urgente, le point intitulé « Mesures urgentes pour réduire le danger de guerre » et soumet à l'examen de l'Assemblée un projet de résolution approprié. Ce que nous proposons, c'est l'adoption, dans un futur immédiat des mesures suivantes.

135. Premièrement, un pas important serait fait si les Etats faisant partie des alliances militaires se refusaient à élargir les groupements politico-militaires existants par l'admission de nouveaux membres et si les Etats ne faisant pas partie de tels groupements se refusaient de leur côté à y adhérer. Tous les Etats, sans exception, devraient éviter toute action qui aurait pour effet d'entraîner la formation de nouvelles alliances militaires ou l'attribution de fonctions militaires à des organisations régionales qui n'en ont pas jusqu'à présent. Parallèlement, les déclarations faites à maintes reprises par l'Union soviétique de concert avec les autres pays socialistes concernant leur volonté de procéder à la dissolution de l'Organisation du Traité de Varsovie demeurent valables si l'on supprime en même temps le bloc de l'OTAN et si, en tant que premier pas, on supprime les organisations militaires des deux groupements, en commençant par une réduction réciproque de l'activité militaire.

136. Deuxièmement, il est essentiel que tous les Etats, et avant tout les membres permanents du Conseil de sécurité et les pays qui sont liés à eux par des accords militaires, prennent l'engagement de ne pas accroître, à partir d'une date déterminée — par exemple à partir du 1^{er} janvier prochain — leurs forces armées et leurs armements de type classique, en tant que premier pas vers leur réduction à suivre.

137. Troisièmement, partant du fait que le renforcement des garanties de sécurité des Etats non nucléaires se trouverait servi au mieux par la conclusion d'une convention appropriée avec la participation de tous les Etats nucléaires et non nucléaires, l'Union soviétique est prête, à condition que cette approche soit également celle d'autres puissances nucléaires, à étudier d'autres versions possibles de la solution de ce problème. Nous invitons tous les Etats nucléaires à faire des déclarations solennelles et identiques concernant le non-emploi d'armes nucléaires contre les Etats non nucléaires qui n'en possèdent pas sur leur territoire. De telles déclara-

tions, si elles répondent à l'objectif susmentionné, pourraient être renforcées par une décision du Conseil de sécurité qui ferait autorité. En même temps, l'Union soviétique réaffirme qu'elle n'aura jamais recours à l'arme nucléaire contre les pays qui auront renoncé à la fabriquer et à l'acquérir et qui n'en possèdent pas sur leur territoire.

138. Quatrièmement, nous sommes convaincus que, si nos partenaires à la table de négociations, les Etats-Unis et le Royaume-Uni, montraient qu'ils y sont prêts, il est absolument réaliste d'espérer conclure dans les meilleurs délais la mise au point d'un traité international sur l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires. Cela nous paraît possible; il n'y a pas à cet égard d'obstacles insurmontable.

139. Pour y parvenir, l'Union soviétique propose que toutes les puissances nucléaires déclarent qu'elles renoncent pour un délai d'un an, à partir d'une date à convenir entre elles, à procéder à quelque explosion nucléaire que ce soit. Il s'agit d'un moratoire d'un an, période au cours de laquelle se poursuivraient des négociations en vue d'arriver à une solution plus radicale.

140. La réalisation urgente de l'ensemble de ces mesures permettrait d'arrondir certains angles dans les relations internationales. Elle pourrait contribuer à alléger le fardeau des dépenses militaires des Etats, à raffermir le régime de non-prolifération des armes nucléaires et à créer les conditions propices à des progrès dans le domaine de la limitation de la course aux armements. Nous espérons que l'Assemblée générale accordera toute l'attention nécessaire aux propositions avancées et leur donnera son appui.

141. Dans le contexte international actuel, l'Union soviétique considère qu'il est du devoir absolu de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies d'intensifier leurs efforts dans toutes les directions essentielles de la lutte pour la paix. L'Union soviétique continuera d'entretenir et d'approfondir le dialogue et la coopération avec tous les Etats qui font preuve de bonne volonté politique à cet égard. A ce propos, il se trouve que le mot « dialogue » est aujourd'hui d'usage courant. Certains raisonnent ainsi : puisque certaines choses me déplaisent dans la politique de tel ou tel Etat, je ne discuterai pas avec lui. Mais nous pensons que les caprices de ce genre ont connu à juste titre une vaste désapprobation. Ils ne sauraient avoir leur place dans la politique.

142. A la présente session, nous estimons nécessaire de rappeler les décisions des Nations Unies qui ne sont pas encore mises en œuvre ainsi que les propositions de l'Union soviétique et d'autres pays, et de faire connaître nos vues concernant les moyens propres à augmenter l'efficacité des travaux dans des domaines concrets de cette lutte historique. C'est dans ce but que l'Union soviétique présente à la session le mémorandum intitulé « Pour la paix et le désarmement, pour des garanties de la sécurité internationale » [A/35/482, annexe].

143. Il n'est pas nécessaire de prouver à qui que ce soit que la plus grande menace pour la paix sur notre planète provient d'une course effrénée aux armements nucléaires. Néanmoins, force est de répéter sans cesse qu'il est inadmissible d'accepter que l'homme vive écrasé par la terreur constante d'un cataclysme nucléaire.

144. Pour compliqué que soit le problème du désarmement nucléaire, on ne peut se laisser manœuvrer par ceux qui ne veulent même pas en parler. C'est aux hommes qu'il incombe de trouver une solution à ce problème brûlant. Ce sont eux qui ont créé les armes nucléaires, donc ce sont eux qui peuvent et doivent les mettre hors-la-loi et les détruire. Personne n'ira contester que la force de la raison de l'homme est supérieure à celle de ses poings. Cela dit, il reste que les négociations proposées par l'Union soviétique pour la cessation de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et la réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur destruction totale n'ont toujours pas commencé à cause de la position négative de certains gouvernements. Nous sommes partisans de ce que ces négociations soient ouvertes, que les gouvernements concernés fassent preuve à leur égard d'une attitude sérieuse et qu'ainsi la décision prise à ce sujet par la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement [résolution S-10/2] soit mise en pratique.

145. La conclusion entre Etats d'un accord sur le non-recours à la force dans les relations internationales serait d'une importance immense pour la cause de la paix et de la détente. L'Union soviétique a plus d'une fois insisté du haut de cette tribune sur la portée d'un tel accord, ainsi que sur celle de la résolution 2936 (XXVII) de l'Assemblée générale adoptée en 1972 sur le non-recours à la force dans les relations internationales et l'interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires. Dans la conjoncture actuelle, le devoir qu'ont les Nations Unies de se prononcer pour le prompt aboutissement des travaux entrepris dans ce domaine devient plus impérieux encore.

146. Le contrôle de l'accroissement du potentiel stratégique des Etats ainsi que la réduction quantitative et la limitation qualitative ultérieure des systèmes stratégiques d'armes nucléaires seraient décisifs pour la diminution de la menace de guerre nucléaire; et qui pourrait nier la signification qu'aurait l'entrée en vigueur du Traité soviéto-américain concernant la limitation des armes stratégiques offensives, SALT II ?

147. L'Union soviétique est prête à ratifier le Traité SALT II et à en appliquer ensuite rigoureusement toutes les dispositions. L'Union soviétique entend également participer aux pourparlers sur une réduction et une limitation ultérieure des armes stratégiques dans le strict respect du principe d'égalité et de sécurité. Mais, à ce sujet, il y a lieu de dire que, bien que le Traité ne soit pas encore entré en vigueur, la partie américaine y a déjà posé une mine sous forme d'un projet dont la réalisation permettrait de soustraire à un contrôle approprié un grand nombre de missiles nucléaires stratégiques. Je pense que les délégations sont au courant de ce fait.

148. Etant donné le gonflement ininterrompu des arsenaux nucléaires des Etats, la question de la mise au point et de l'adoption de mesures plus efficaces en vue de prévenir l'utilisation accidentelle ou non autorisée des armes nucléaires devient de plus en plus urgente et les fausses alertes nucléaires répétées par les forces armées des Etats-Unis font réfléchir sérieusement. En effet, le fait que l'alerte était fautive n'a été appris qu'après coup. Ne convient-il pas d'en tirer certaines conclusions ? Des faits de ce genre ne doivent pas se

produire si les dirigeants des Etats adoptent une attitude responsable pour tout ce qui concerne les armes nucléaires.

149. L'Union soviétique s'est toujours prononcée pour que le renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires fasse l'objet d'un souci constant. Une sous-estimation de l'utilisation éventuelle du transfert des équipements, matériels et techniques nucléaires, destinés à des fins pacifiques, en tant que moyen de dissémination des armes nucléaires, serait lourde de conséquences les plus négatives. Il serait important d'arriver à un accord international sur l'interdiction d'installer des armes nucléaires sur le territoire des pays où il n'y en a pas actuellement, indépendamment du fait que ces pays soient ou non liés à tel ou tel Etat nucléaire. Cependant, en raison de l'opposition de certaines puissances, les pourparlers à ce sujet progressent lentement; c'est le moins qu'on puisse dire.

150. Face à la puissance destructrice gigantesque des armements nucléaires, la force de frappe des moyens de destruction massive des armes chimiques n'est pas moindre. Les pourparlers sur l'interdiction de ces armes traînent depuis bien des années et la distance qui les sépare de la ligne d'arrivée, à savoir la signature d'une convention internationale appropriée, ne diminue presque pas. Le reste de cette distance ne pourra pas être parcouru, à moins d'efforts énergiques de tous les participants aux pourparlers. En ce qui nous concerne, nous œuvrons avec persévérance à cette fin.

151. Comme par le passé, l'Union soviétique préconise totalement l'observation de la Convention sur l'interdiction de la mise au point de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [résolution 2826 (XXVI), annexe]. L'Union soviétique a toujours été et continue d'être fidèle à l'esprit et à la lettre de la Convention, qui constitue une mesure de désarmement réel.

152. Parfois, les représentants des milieux militaristes allèguent que l'Union soviétique ne remplit pas toujours les engagements qu'elle a pris en vertu des accords internationaux; mais ces déclarations constituent un procédé vieux comme le monde. Leurs auteurs raisonnent manifestement comme suit : si les peuples doivent être trompés, le mensonge doit être gros pour faire impression. Mais, dans la lutte entre la vérité et le mensonge, la vérité a toujours remporté tôt ou tard la victoire. L'Union soviétique n'a jamais violé aucun accord international et n'a pas l'intention de le faire.

153. Ceux qui ont recours à de semblables affirmations essaient de dresser un épais rideau de fumée pour dissimuler leurs propres agissements mal intentionnés. Regardons ce qui se passe dans le pays dont les représentants s'exercent à ce genre de déclarations : on y discute ouvertement des projets de construction de nouvelles entreprises destinées à fabriquer des armes chimiques. J'ai dit que l'on discute ici de projets, mais j'aurais dû dire que l'on en discute au moment même où les représentants de ces pays siègent à la table des pourparlers consacrés à la discussion du problème de l'interdiction des armes chimiques.

154. Combien de fois déjà l'Union soviétique n'a-t-elle pas fait de représentations au sujet de la non-observation des accords de la part de ceux qui se livrent

à des déclarations de ce genre à l'adresse de l'Union soviétique ? Ceux à qui nos paroles sont destinées le savent bien. Voilà ce qu'il en est des tentatives en vue de jeter le doute sur l'attitude adoptée par l'Union soviétique à l'égard de ses engagements dans le cadre d'accords internationaux.

155. Le monde n'est pas garanti contre l'apparition possible dans un proche avenir de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive. Cela est particulièrement vrai aujourd'hui en raison du regain de force de ceux qui comptent obtenir la suprématie militaire. L'Union soviétique se prononce en faveur de mesures supplémentaires propres à assurer la conclusion d'un accord international interdisant la mise au point et la fabrication de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive, ainsi que la conclusion, en tant que de besoin, d'accords spéciaux sur les différents types de ces armes.

156. Il convient de rester sur ses gardes et de ne pas relâcher la lutte contre l'arme à neutrons, ce moyen barbare d'extermination des hommes. La position de notre pays, qui a déclaré en son temps qu'il renoncerait à la fabrication d'armes à neutrons si les Etats-Unis en faisaient autant de leur côté, reste toujours valable, de même qu'en ce qui concerne l'apparition éventuelle de cette arme dans tout autre Etat.

157. D'un point de vue objectif, il est possible de faire aboutir à brève échéance les travaux d'élaboration d'un traité interdisant un des types d'armes de destruction massive, l'arme radiologique.

158. A la suite de l'opposition de certaines puissances, la question des armes dites classiques se trouve pratiquement en dehors des négociations concrètes. Il faut que la solution de cette question acquière au plus tôt un caractère pratique. Les représentants de certains pays seraient tout disposés à disserter indéfiniment à ce sujet, sans faire quoi que ce soit pour se rapprocher de la conclusion d'un accord.

159. La limitation et la cessation de la course aux armements dans certaines régions géographiques peuvent également faire diminuer sensiblement le danger militaire. Cela s'applique en premier lieu à l'Europe. Les événements en Europe ont toujours exercé une très grande influence sur la situation dans le monde. L'Union soviétique, comme les autres pays de la communauté socialiste, s'applique à faire poursuivre sans relâche le processus entamé par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, ainsi qu'à faire appliquer toutes les dispositions et tous les principes de l'Acte final qu'elle a adopté.

160. Champions convaincus du principe léniniste de la coexistence pacifique, nous avons cherché et nous cherchons toujours à garder ouvertes toutes les voies dans nos relations avec les Etats appartenant à un autre système social, y compris les Etats-Unis d'Amérique. Nous attendons que ces Etats en fassent autant de leur côté. La majorité écrasante d'entre eux établissent précisément ainsi leurs relations avec nous.

161. La politique du maintien et du renforcement de la sécurité en Europe pour réduire le niveau d'affrontement militaire sur le continent a été démontrée de façon convaincante par la réunion, en mai dernier, du Comité

consultatif politique des Etats parties au Traité de Varsovie. Cette politique s'est également manifestée lors des récents entretiens de Leonid Ilitch Brejnev avec le Président de la République française, M. Valéry Giscard d'Estaing, et le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne, M. Helmut Schmidt.

162. Parmi toutes les propositions des pays de la communauté socialiste relatives à l'Europe, une place notable appartient à l'initiative de conclure entre tous les Etats qui ont participé à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe un traité par lequel tout pays s'engagerait à ne pas être le premier à utiliser contre quiconque tant des armes nucléaires que des armes classiques — je répète ces mots : tant nucléaires que classiques. Qui donc, partant d'une position de paix, pourrait s'élever contre cette proposition ?

163. Les pays socialistes ont entrepris — et cela, dernièrement encore — des démarches propres à créer une base solide pour arriver à des accords lors des entretiens de Vienne sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements et autres mesures connexes en Europe centrale. Le succès de ces négociations est bloqué par ceux qui persistent dans leurs tentatives d'obtenir des avantages unilatéraux au détriment des intérêts et de la sécurité des Etats parties au Traité de Varsovie.

164. Une conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe est une entreprise d'une importance primordiale. Nous exprimons l'espoir que tous les Etats intéressés contribueront à la réalisation de cette idée. Cette idée est bonne.

165. Un rôle considérable sera joué par la réunion à Madrid des représentants des Etats ayant participé à la Conférence européenne pour aboutir à un accord commun sur la convocation et les travaux de la Conférence. Nous souhaitons que cette réunion se déroule dans une atmosphère constructive et qu'elle soit couronnée de résultats positifs dans tous les domaines couverts par l'Acte final d'Helsinki. Nous prions les autres pays de faire preuve de la même attitude constructive à l'égard de la réunion de Madrid.

166. Le problème de l'atténuation de la tension dans la région de l'océan Indien revêt une importance toujours plus grande. L'Union soviétique a toujours appuyé l'initiative des Etats riverains visant à transformer l'océan Indien en zone de paix. Pour réaliser cette initiative, nous continuerons à coopérer avec tous les Etats intéressés, dans le cadre notamment de la Conférence sur l'océan Indien prévue pour 1981. La reprise des pourparlers soviéto-américains sur la limitation et la réduction ultérieure des activités militaires dans cet océan, interrompus par les Etats-Unis, répondrait au même objectif. Nous sommes prêts à tout moment à nous asseoir à la même table que les représentants des Etats-Unis afin de reprendre les pourparlers à ce sujet. C'est aux Etats-Unis de jouer.

167. Les Etats parties au Traité de Varsovie sont en faveur de l'examen, au sein des Nations Unies, de la question de la limitation et de la réduction de la présence militaire et des activités militaires, que ce soit dans l'océan Atlantique, dans l'océan Indien ou dans l'océan Pacifique, en Méditerranée ou dans le golfe Persique. Des accords appropriés serviraient les intérêts de la paix et de la stabilisation de la situation internationale.

L'Union soviétique est prête à tout moment à venir à la table de négociation pour en discuter avec les Etats concernés.

168. Les Nations Unies ont essayé plus d'une fois d'aboutir à des décisions concertées sur la réduction des budgets militaires des Etats. Mais, chaque fois, elles se sont heurtées à une opposition acharnée. On n'épargne aucun faux renseignement pour saper tout progrès vers un accord dans ce domaine d'une importance exceptionnelle. En conséquence, les crédits militaires des Etats augmentent d'année en année. Certains gouvernements font preuve d'une imagination inépuisable pour inventer des moyens destinés à soustraire aux contribuables toujours plus d'argent que l'on jette dans l'engrenage de l'industrie militaire — et cela à une époque où, dans le monde, des centaines de millions de personnes ont faim, sont privées de services médicaux adéquats et d'éducation et sont sans abri. Les ressources qui pourraient être mises au service de l'homme sont dévorées par la course aux armements. Malheureusement, les Nations Unies, à ce jour, ne se sont pas encore prononcées avec fermeté sur cette question. Elles ont pourtant de grandes possibilités de se prononcer.

169. Comme par le passé, l'Union soviétique se déclare prête à procéder à des négociations sur des réductions précises, en chiffres absolus ou en pourcentages, des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et des autres pays économiquement et militairement importants. Nous sommes également prêts à nous mettre d'accord sur le volume des ressources qui seraient affectées, par chaque Etat qui réduirait son budget militaire, à une assistance économique accrue aux pays en développement.

170. L'Union soviétique s'inspire de l'idée qu'il convient de préparer minutieusement la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui se tiendra en 1982. Cette session devrait être suivie d'une conférence mondiale sur le désarmement pour adopter, à la suite d'un examen approfondi des questions de désarmement, non pas de simples recommandations, mais des décisions qui devront être mises en œuvre entièrement et sans exception par les Etats.

171. La Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)], adoptée il y a 20 ans sur l'initiative de l'Union soviétique, doit être pleinement appliquée.

172. Nous saluons les nouveaux Etats qui ont accédé à l'indépendance cette année. En Afrique australe, la République du Zimbabwe est née dans les flammes de la longue lutte de son peuple courageux. Nous sommes certains que le jour viendra où le peuple de Namibie obtiendra lui aussi sa liberté et son indépendance. Il faut tout mettre en œuvre pour rapprocher le moment où, dans la salle de l'Assemblée générale, nous verrons célébrer une cérémonie solennelle à l'occasion de la victoire finale remportée sur ce monstre qu'est le colonialisme, qui a dévoré et mutilé des millions d'êtres humains et qui, pendant des siècles, a exploité sans pitié de nombreux peuples du monde.

173. L'Union soviétique a toujours nourri des sentiments de respect à l'égard des aspirations légitimes des Etats qui se sont affranchis du joug colonial. Nous avons établi avec la majorité d'entre eux de bonnes rela-

tions. Nous nous plaisons à constater le rôle toujours croissant que ces Etats jouent dans la politique internationale et nous apprécions l'orientation pacifique et anti-impérialiste du mouvement des pays non alignés.

174. Notre pays a appuyé de manière systématique le désir des pays en développement d'obtenir leur indépendance économique, d'exercer leur droit inaliénable de disposer de leurs richesses naturelles et d'obtenir une réponse à leurs demandes légitimes concernant la restructuration des relations économiques internationales sur une base d'égalité, excluant toute discrimination.

175. Dans le large éventail des préoccupations actuelles, les problèmes qui intéressent l'humanité tout entière deviennent de plus en plus impérieux. Je m'arrêterai particulièrement sur l'un d'eux : la préservation de la nature. L'Union soviétique souhaite que l'homme traite la nature avec toujours plus de soin et de précautions et que les richesses naturelles soient utilisées pour le bien de tous les peuples, sur une base scientifique.

176. Cependant, on sait que d'immenses ressources matérielles et intellectuelles sont détournées de la solution de ce problème par la course aux armements. Combien meurtriers et probablement irréparables pour l'environnement naturel de l'homme se révèlent les activités militaires des Etats, les essais de divers types d'armes et, avant tout, d'armes nucléaires, l'accumulation des agents chimiques toxiques, etc., sans même parler des effets catastrophiques qu'aurait une guerre nucléaire, non seulement pour les hommes mais pour l'ensemble de la nature.

177. L'Organisation des Nations Unies a l'obligation d'attirer l'attention des Etats du monde sur leur responsabilité historique en ce qui concerne la conservation de la nature, condition *sine qua non* de l'existence des générations actuelles et à venir, et d'apporter sa contribution au développement de la coopération internationale dans ce domaine. Nous avons soumis un projet de résolution approprié à l'examen de la session actuelle de l'Assemblée générale [A/35/L.7].

178. Nos considérations et nos propositions concrètes sur les mesures importantes qu'il convient d'adopter dans la conjoncture actuelle proviennent de la nature pacifique de la politique extérieure soviétique. Nous sommes persuadés qu'il existe des possibilités réelles d'écartier la menace de guerre et d'asseoir la paix mondiale sur des bases plus solides. Il existe des forces capables de le faire. Ce n'est pas une fatalité qui détermine le développement du monde, mais la volonté des peuples et la politique des Etats.

179. Aucun homme politique dans le monde, conscient de ses responsabilités, ne peut rester indifférent devant l'orientation des pays dans la politique desquels le culte de la guerre devient le principe dominant. Même ici, actuellement, dans le pays où se trouve le Siège de l'Organisation des Nations Unies, une propagande massive en faveur de la guerre nucléaire se poursuit au grand jour. Mais il ne s'agit pas seulement de propagande. On est en train d'élaborer et de discuter des plans pour une telle guerre et cela se fait au niveau gouvernemental. Dans ce climat de frénésie militariste qui bat son plein ces derniers temps aux Etats-Unis, il y a de moins en moins de place pour une évaluation raisonnable et réa-

liste de la situation mondiale et pour des conclusions pondérées sur la politique à suivre.

180. L'Organisation des Nations Unies ferait bien de donner un sérieux avertissement à tous ceux qui tendent à augmenter les tensions et l'hystérie militaire. Il conviendrait de dire à tous ceux qui sont responsables d'une telle situation « Messieurs, ne poussez pas le rocher du haut de la montagne car vous risqueriez de ne pas pouvoir l'arrêter par la suite ».

181. Préserver l'humanité de la guerre et de ses calamités, voilà où doivent tendre les efforts des Etats, au lieu de préparer la guerre. Si l'Assemblée générale se prononçait pour cette solution, elle inscrirait une page glorieuse dans l'histoire contemporaine.

182. Si différents que soient les régimes sociaux, les niveaux de développement économique, les particularités nationales et les destins historiques des Etats représentés à l'Organisation des Nations Unies, tous les peuples veulent vivre dans la sécurité du lendemain. Aucun pays, aucun gouvernement — s'il se fait l'interprète des aspirations et de la volonté de son peuple — ne peut rester à l'écart de la lutte pour le désarmement, pour la détente et pour la paix.

183. Telle est exactement la ligne de conduite qu'a adoptée l'Union soviétique. Leonid Ilitch Brejnev a souligné « Nous continuerons à ne pas ménager nos efforts pour préserver la détente et tout le bilan positif acquis dans les années 70, pour assurer un pas vers le désarmement, pour appuyer le droit des peuples à un développement libre et indépendant et pour maintenir et consolider la paix ».

184. Notre pays et ses représentants sont prêts à prendre la part la plus constructive aux travaux de la présente session pour contribuer activement à son succès.

185. M. ROMULO (Philippines) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, ma délégation s'associe aux félicitations qui vous ont été adressées à l'occasion de votre élection comme président de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Votre élection est un hommage rendu à vos remarquables qualités personnelles et un honneur fait à votre grand pays dont le rôle, au sein de la communauté internationale, a été marqué par l'ampleur de vue, l'imagination et le dynamisme consacrés à la cause de la paix dans un passage difficile de l'histoire de notre temps.

186. En choisissant avec sagesse M. von Wechmar, les Nations Unies ont refermé le cercle. Un citoyen distingué d'un « Etat ennemi » a été élu pour conduire les délibérations de l'Organisation au moment où nous avons le plus besoin de modérer les conflits et de façonner les contours de la réalité, conformément à notre désir de paix.

187. Il y a une certaine ironie dans cette situation. Pendant des années, ma délégation a plaidé en faveur de l'élimination de toutes références à ce qu'on appelait les « Etats ennemis » dans la Charte des Nations Unies. Quelque noble que soit la Charte — et personne ne le conteste — elle n'est pas sans défauts et celui-ci en est un exemple éclatant. Aujourd'hui, nous sommes doublement heureux. De façon indirecte, nous sentons que notre quête est fructueuse, et nous sommes certains que

notre nouveau président sera le reflet des qualités qui ont fait de sa nation l'un des plus solides piliers de la maison de la paix que nous essayons tous d'édifier.

188. Dans ses entreprises, le Président sortant de l'Assemblée générale, M. Salim, a apporté des contributions importantes dont nous prenons acte. Nous le félicitons sincèrement.

189. Nous nous félicitons de l'admission du Zimbabwe et de Saint-Vincent-et-Grenadines en tant que Membres de l'Organisation mondiale et nous nous réjouissons à l'avance de leurs contributions constructives.

190. Dans la nature, rien n'est plus constant que le cycle des saisons. Dans les affaires humaines, il semble qu'il existe le même modèle cyclique. Le bref printemps de la détente a vécu et nous faisons face à la perspective d'un autre hiver glacial de guerre froide, plus terrifiante encore dans ses incidences pour l'avenir de l'humanité que celles qui l'ont précédée dans le monde de l'après-guerre.

191. Ma délégation parle ici sans découragement mais avec une grande appréhension. Nous vivons aujourd'hui un continuum où non pas une mais plusieurs guerres froides se recourent, créant un labyrinthe dont, apparemment, nous ne savons trouver la sortie. Nous sommes aujourd'hui confrontés à des réalités ardues; il est cependant ironique que, dans une salle prévue précisément pour harmoniser des intérêts divers, l'atmosphère d'incertitude nous enveloppe tous, semblable à un épais brouillard où nous ne pouvons nous retrouver.

192. Au cours de l'année écoulée, plusieurs questions ont continué à être au premier plan de nos préoccupations les plus sérieuses. Tout d'abord, il y a l'impasse sur la question du contrôle des armements et, plus particulièrement, pour ce qui est de la limitation des armes nucléaires; notre échec à progresser vers la réduction mutuellement équilibrée des forces; et les complications supplémentaires sur la question de la non-prolifération des armes nucléaires. Il y a ensuite le fait que nous ne parvenons pas à donner l'élan à la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Il y a, enfin, notre incapacité à fournir des solutions à des problèmes brûlants qui risquent de déclencher des guerres de proportions mondiales.

193. L'histoire des efforts de désarmement de l'homme est longue et tourmentée. Cette même histoire nous enseigne que lorsque de tels efforts échouent, ils mènent inévitablement à un conflit ouvert et tragique. Mais le problème qui nous occupe aujourd'hui est d'un ordre différent. Jamais auparavant on n'a vu se développer autant d'armes d'un tel potentiel de destruction. Quels que soient les scénarios ingénieux et habiles pour survivre à un holocauste nucléaire, nul ne peut oser affirmer catégoriquement que la civilisation elle-même survivra. Sans doute notre planète subsistera, mais elle flottera dans l'espace comme un astre mort.

194. La peur est mauvaise conseillère, mais elle est aussi souvent un système d'alarme naturel. Si nous n'y prenons garde, nous pourrions nous retrouver — si nous n'y sommes pas déjà — au bord d'une nouvelle course aux armements encore plus dangereuse, nous conduisant dans un élan aveugle à l'annihilation totale.

195. Nous sommes les victimes de notre propre folie. Le génie de l'homme qui l'a conduit à essayer de conquérir l'espace se consacre, avec une ferveur égale, à sa propre immolation. Le perfectionnement toujours croissant d'une technologie avancée semble dicter nos politiques plutôt que — ce qui serait souhaitable — l'inverse. A moins de renverser cette tendance futile, nous serons les auteurs de notre propre destin funeste. C'est pour cette raison que nous nous réjouissons de l'échange de vues prévu entre les superpuissances, en priant avec espoir pour qu'elles entreprennent un nouveau cours d'action pour arrêter la poussée apparemment irrésistible vers notre propre destruction.

196. Il n'y a pas de relation directe entre le contrôle des armements et la détente; ils se complètent l'un l'autre. La détente conduit à l'épanouissement de la confiance et contribue à créer un climat favorable à la solution pacifique des problèmes. Nous souhaitons souligner, cependant, que le strict respect des règles tacites de la détente est une condition primordiale et indispensable à son succès. Sur cette base, nous sommes en faveur de l'idée de reprendre l'expérience d'apprendre à vivre ensemble dans une paix relative.

197. Une autre condition, tout aussi indispensable, est que la détente soit appliquée à l'échelle universelle. La détente, si elle réduit la tension dans une région du monde tout en créant ou exploitant la déstabilisation dans une autre région, notamment dans les pays plus faibles et plus vulnérables du tiers monde, perd tout son sens. De même que la paix, la détente est indivisible.

198. La onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement économique a pris fin sur une note moins que favorable. Nous considérons ses résultats avec beaucoup de regrets, car c'est sûrement un problème qui affecte tous les pays, grands et petits. Nous avons besoin d'un programme d'urgence de coopération sur certains des problèmes les plus pressants de l'heure. La perspective douloureuse qui se présente est que, dans le meilleur des cas, le taux de croissance de tous les pays diminuera au cours de la décennie à venir à des degrés différents. Le renouveau de la récession est prévisible et l'inflation continue à résister à toute solution.

199. On n'a guère besoin de réfléchir longuement pour se rappeler que le fardeau écrasant sera supporté principalement par les pays en développement, qui devront faire face — à des degrés divers également — à deux des grandes crises de notre époque — les pénuries énergétiques et les pénuries alimentaires. A mesure que ces crises se développeront, il reste possible que l'explosion de la dette atteigne des proportions incontrôlables, introduisant des instabilités qui, nécessairement, affecteront aussi les pays développés. La spirale de l'incertitude transformera les relations entre pays développés et pays en développement en difficultés qui se renforceront mutuellement; les problèmes du Sud deviendront partie intégrante des problèmes du Nord, tout autant que les problèmes du Nord sont devenus aujourd'hui les problèmes du Sud. Les solutions au problème, bien que difficiles à trouver, constituent notre tâche commune et doivent être appliquées promptement si nous voulons éviter la possibilité redoutable d'un désastre, non seulement pour le Sud mais également pour le Nord.

200. Après sept ans de négociations ardues, avec une session importante et fructueuse à Genève l'été dernier, la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer est sur le point de terminer l'élaboration d'une convention universelle établissant un nouveau régime de la mer et de ses ressources, basée sur le principe conçu par les Nations Unies du « patrimoine commun de l'humanité ». La troisième Conférence a surmonté la question difficile de l'exploitation des fonds marins et il ne reste que quelques questions à discuter à la prochaine session. Nous espérons très fortement que la nouvelle convention sera signée l'année prochaine et qu'ainsi elle instaurera un nouveau régime de droit international. Ma délégation se fait l'écho de l'idée du Secrétaire général, M. Waldheim, lorsqu'il qualifia la troisième Conférence de « grande réalisation », qui donne la preuve indiscutable que lorsque la volonté politique existe des questions qui pourraient entraîner des confrontations peuvent être résolues pacifiquement et à l'amiable.

201. Les résultats de la session de 1980 du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, qui s'est tenue à Manille en février de cette année, ont montré la détermination des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies d'obtenir un meilleur rapport entre le système des Nations Unies et les réalités du monde moderne. Les travaux du Comité spécial sur la question du règlement pacifique des différends ont été particulièrement encourageants quant à l'étude du projet de déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux [voir A/35/33, par. 164]. Ma délégation espère qu'un accord sur la déclaration se fera bientôt. Il n'est pas facile de trouver un équilibre entre la continuité et le changement et nous devons apprécier l'importance des efforts du Comité qui s'acquittent de ses responsabilités. Le Comité spécial est arrivé à une étape significative de ses travaux et mérite notre encouragement et notre plein appui.

202. Je voudrais maintenant passer à des questions spécifiques.

203. Sur la question de la Palestine, ma délégation réitère son appui en ce qui concerne le droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Dans le cas de Jérusalem, l'acte unilatéral d'annexion de la part d'Israël est indûment provocateur et s'est justement attiré la condamnation du Conseil de sécurité par sa résolution 478 (1980). Dans la longue histoire du conflit arabo-israélien, la ville des Lieux saints a toujours été une pierre d'achoppement génératrice de passions. Les raisons en sont évidentes. Ce n'est pas une question d'agrandissement territorial; ce n'est pas non plus une étroite question juridique. Il s'agit d'une question chargée d'un contenu moral, aussi importante pour plus de la moitié de l'humanité que pour Israël. La ville est faite de couches successives de traditions sacrées et, dans presque tous les coins du monde, on leur doit une profonde fidélité.

204. S'il est une ville internationale de par son caractère, c'est bien Jérusalem. Ma délégation appuie, comme elle l'a fait dans le passé, l'internationalisation de la ville. Nous invitons Israël, reconnaissant son profond attachement à son propre passé historique, à reconnaître à d'autres peuples le même attachement à

leur propre passé, qui continue dans le présent vivant. Nous invitons Israël à revenir au processus de négociation et à entendre les injonctions répétées du Conseil de sécurité.

205. En ce qui concerne l'Asie, ma délégation tient à déclarer sa profonde préoccupation à l'égard des conflits qui se poursuivent en Afghanistan et au Kampuchea. La cause en est la même : ils constituent des violations manifestes et flagrantes du principe de non-ingérence et de non-intervention dans les affaires intérieures d'autres pays. Dans aucun des cas nous ne pouvons tolérer cette transgression de l'un des principes les plus révévés de la Charte des Nations Unies. Nous ne pouvons pas tolérer non plus la violation des droits des peuples à décider eux-mêmes le genre de gouvernement qu'ils souhaitent. Dans les deux cas, nous exprimons notre préférence pour des solutions pacifiques. Aucune autre voie n'est acceptable. Plus le conflit dure, plus grand est le danger de participation d'autres puissances, ce qui intensifie la menace à la paix et à la stabilité mondiales.

206. De concert avec nos collègues de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, nous avons toujours soutenu que les éléments d'une solution politique au problème kampuchéen sont contenus dans la résolution 34/22 de l'Assemblée, à savoir le retrait des forces armées vietnamiennes et la création d'un Kampuchea neutre et non aligné.

207. Le besoin urgent d'une solution politique au Kampuchea est souligné par l'acte d'agression perpétré par le Viet Nam contre la Thaïlande à la veille même de la treizième réunion ministérielle de l'Association, tenue à Kuala Lumpur les 25 et 26 juin derniers. Par ce simple acte, le Viet Nam a révélé ses véritables ambitions et son manque total de respect pour l'opinion mondiale. Nous nous tenons du côté de notre collègue assailli, la Thaïlande, et nous continuerons de lui apporter notre plein appui politique et moral.

208. La grave situation qui règne au Kampuchea ne doit pas se détériorer davantage. Pour cette raison, les Philippines et ses partenaires de l'Association demandent à l'Assemblée d'envisager d'urgence la convocation d'une conférence internationale sur le problème du Kampuchea.

209. Aujourd'hui, le Viet Nam essaiera une fois encore d'exclure le Gouvernement légitime du Kampuchea de l'Organisation des Nations Unies et d'installer à sa place le prétendu Gouvernement de Heng Samrin. Mais le régime de Heng Samrin n'est à Phnom Penh ni de droit divin ni de droit politique. Il se trouve dans la capitale kampuchéenne par la grâce des armes de son maître et protecteur, sans lequel il est sans défense et auprès de qui il ne possède aucun pouvoir. Si nous acceptons le régime de Heng Samrin, nous récompensons les fruits de l'agression. Si nous acceptons le régime de Heng Samrin, nous légitimons et, en fait, demandons l'ingérence dans nos propres affaires intérieures. Si nous acceptons le régime de Heng Samrin, nous tolérons la violation du principe de l'autodétermination.

210. Plus des deux tiers des Membres de l'Organisation des Nations Unies ont leur place ici aujourd'hui parce que nous avons réclamé pour nous le droit à l'autodétermination. Nous leur devons davantage qu'un

hommage verbal. Au contraire, nous leur devons notre plus profond respect, car c'est ce principe sacré qui nous a donné naissance en tant que nations et peuples indépendants.

211. L'année dernière, nous avons rejeté les pouvoirs du régime de Heng Samrin. Faisons-en autant cette année. Je demande à tous ceux pour qui la Charte n'est pas un simple bout de papier mais la bible de notre organisation de rejeter de façon décidée les prétentions de l'usurpateur de Phnom Penh. Rien n'est arrivé depuis l'année dernière, lorsque nous avons rejeté ces pouvoirs, qui rende leurs revendications plus valables aujourd'hui. La résolution adoptée par l'Assemblée l'année dernière pour résoudre cette question²⁰ continue d'être méconnue. Jusqu'à ce que les parties intéressées témoignent du respect de la volonté collective de la communauté des nations, nous n'avons d'autre solution que de continuer à défendre la souveraineté et les droits souverains d'un régime légitime, qui a été violé par une force extérieure.

212. Que l'on ne se méprenne pas. Nous ne défendons dans cette affaire aucun régime, personnalité ou idéologie en particulier. Nous sommes de ceux qui ont été révoltés par les horreurs perpétrées par le régime de Pol Pot. Mais, nous croyons également que nous n'avons pas le droit, en droit international actuel, de décider quel régime doit présider les affaires du peuple kampuchéen. C'est à lui de décider librement et sans ingérence extérieure. Il n'a pas eu cette possibilité, alors que c'est son droit.

213. Jusqu'à ce qu'il ait cette possibilité, ce qui n'est possible que si la résolution des Nations Unies sur le Kampuchea est strictement appliquée, nous devons nous en tenir à un principe qui est vital en la matière : le principe de l'inviolabilité de la souveraineté des Etats, de leur intégrité territoriale, et de leur droit à l'autodétermination.

214. Ma délégation tient à finir cette brève déclaration en rendant hommage au Secrétaire général, M. Waldheim. L'Organisation des Nations Unies est notre création commune; elle est ce que nous voulons qu'elle soit. Mais le génie qui préside à sa destinée et qui garde continuellement le doigt sur le pouls de la situation mondiale, c'est le Secrétaire général. C'est lui qui, avec persévérance, veille à ce que les principes de la Charte ne soient pas violés en dépit des éléments d'instabilité inhérents à un ordre mondial toujours changeant.

215. En dépit des contre-courants provoqués par les nombreux conflits qui affligent gravement le monde, il reste au-dessus de la mêlée. Cependant, c'est sa main invisible qui nous guide avec altruisme dans l'étude des problèmes et nous aide ainsi dans la recherche de solutions. C'est un réaliste; il sait qu'il n'y a pas de solution immédiate. Cependant, il demeure un idéaliste; il sait que la véritable base de la paix est le développement du sentiment de la communauté humaine.

²⁰ Résolution 34/2 A. Voir aussi *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Annexes*, point 3 de l'ordre du jour, documents A/34/500 et A/34/L.3 et Add.1.

216. Dans les efforts qu'il entreprend pour concilier ces deux éléments, il a su conserver la cohésion des Nations Unies et il a fait davantage encore. Mal comprise et parfois insultée par les journaux, l'Organisation mondiale a accru son efficacité et sa force sous le man-

dat de M. Waldheim. Personne ne peut faire plus, et l'on ne saurait attendre de personne qu'il puisse en faire davantage. Il se réalise complètement dans cette tâche.

La séance est levée à 13 h 10.